



STIFTUNG AUFFANGEINRICHTUNG BVG
FONDATION INSTITUTION SUPPLETIVE LPP
FONDAZIONE ISTITUTO COLLETTORE LPP



RAPPORT ANNUEL ET COMPTES 2012

TABLE DES MATIERES

APERÇU 10

Chiffres	10
----------	----

1. FONDATION 11

1.1.	Missions	11
1.1.1.	Missions et répartition des tâches	11
1.1.2.	Structure organisationnelle	12
1.2.	Rapport annuel	12
1.2.1.	Rapport d'activité	12
1.2.1.1.	Aspects généraux	12
1.2.1.2.	Conseil de fondation	13
1.2.1.3.	Comités	13
1.2.1.3.1.	Comité du Conseil de fondation	13
1.2.1.3.2.	Comité de placement	14
1.2.1.4.	Projets	14
1.2.1.4.1.	Apollo 2	14
1.2.1.4.2.	Integra 2	14
1.2.1.4.3.	SCI	14
1.2.1.4.4.	Autres projets importants: Exchange LPP	15
1.2.2.	Technique d'assurance	15
1.2.2.1.	Résultat	15
1.2.3.	Placements de capitaux - Ensemble de la fondation	16
1.2.3.1.	Rétrospective du marché	16
1.2.3.2.	Organisation des placements	17
1.2.3.3.	Stratégie de placement	17
1.2.3.4.	Répartition des placements (allocation des actifs)	18
1.2.3.5.	Performance	18
1.2.3.6.	Gouvernance	19
1.3.	Comptes annuels 2012	20
1.3.1.	Bilan et compte d'exploitation	20
1.3.1.1.	Bilan de l'ensemble de la Fondation	20
1.3.1.2.	Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation	21

2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE

23

2.1.	Aperçu	23
2.1.1.	Marche des affaires	23
2.1.2.	Chiffres-clés	23
2.1.2.1.	Commentaire des chiffres clés	23
2.1.3.	Membres actifs	24
2.1.3.1.	Assurés actifs	24
2.1.4.	Nature de l'application du but	24
2.1.4.1.	Explication des plans de prévoyance	24
2.1.4.2.	Financement, méthodes de financement	24
2.1.5.	Placements de capitaux	24
2.1.5.1.	Stratégie de placement	24
2.1.5.2.	Répartition des placements (allocation des actifs)	24
2.1.5.3.	Afflux de capitaux	25
2.1.5.4.	Performance	25
2.1.6.	Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	25
2.1.6.1.	Nature de la couverture des risques, réassurances	25
2.1.6.2.	Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)	25
2.1.6.3.	Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	25
2.1.6.4.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	26
2.1.6.5.	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	26
2.1.6.5.1.	Provisions techniques	26
2.1.6.6.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	26
2.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	27
2.1.7.1.	Présentation des placements par catégorie	27
2.1.8.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	27
2.1.8.1.	Autres créances	27
2.1.8.2.	Autres engagements	27
2.1.8.3.	Provisions non techniques	27
2.1.8.4.	Produits divers	28
2.1.8.5.	Autres frais	28
2.1.8.6.	Frais d'administration	28
2.2.	Comptes annuels 2012 comptes de libre passage CLP	29
2.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	29
2.2.1.1.	Bilan comptes de libre passage	29
2.2.1.2.	Compte d'exploitation comptes de libre passage	30

3.	LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE	32
3.1.	Aperçu	32
3.1.1.	Marche des affaires	32
3.1.2.	Chiffres-clés	32
3.1.2.1.	Commentaire des chiffres clés	33
3.1.3.	Membres actifs et rentiers	33
3.1.3.1.	Assurés actifs	33
3.1.3.2.	Bénéficiaires de rentes	33
3.1.3.3.	Evolution du risque Invalidité	34
3.1.3.4.	Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix	34
3.1.3.5.	Employeurs affiliés (prévoyance LPP)	35
3.1.4.	Nature de l'application du but	35
3.1.4.1.	Explication des plans de prévoyance	35
3.1.4.2.	Financement, méthodes de financement	35
3.1.5.	Placements de capitaux	36
3.1.5.1.	Stratégie de placement	36
3.1.5.2.	Répartition des placements (allocation des actifs)	36
3.1.5.3.	Afflux de capitaux	36
3.1.5.4.	Performance	36
3.1.6.	Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	36
3.1.6.1.	Nature de la couverture des risques, réassurances	36
3.1.6.2.	Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)	36
3.1.6.3.	Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	37
3.1.6.4.	Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)	37
3.1.6.5.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	38
3.1.6.6.	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	38
3.1.6.6.1.	Provisions techniques	38
3.1.6.7.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	39
3.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	39
3.1.7.1.	Présentation des placements par catégorie	39
3.1.7.2.	Commentaire sur les placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	40
3.1.8.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	40
3.1.8.1.	Autres créances	40
3.1.8.2.	Autres engagements	40
3.1.8.3.	Provisions non techniques	41
3.1.8.4.	Produits divers	41
3.1.8.5.	Autres frais	42
3.1.8.6.	Frais d'administration	42
3.2.	Comptes annuels 2012 Prévoyance professionnelle LPP	44
3.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	44
3.2.1.1.	Bilan Prévoyance LPP	44
3.2.1.2.	Compte d'exploitation prévoyance LPP	45

4. AC ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHOMAGE 47

4.1.	Aperçu	47
4.1.1.	Marche des affaires	47
4.1.2.	Chiffres-clés	47
4.1.2.1.	Commentaire des chiffres clés	48
4.1.3.	Membres actifs et rentiers	48
4.1.3.1.	Assurés actifs	48
4.1.3.2.	Bénéficiaires de rentes	48
4.1.3.3.	Evolution du risque Invalidité	49
4.1.3.4.	Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix	49
4.1.4.	Nature de l'application du but	49
4.1.4.1.	Explication des plans de prévoyance	49
4.1.4.2.	Financement, méthodes de financement	49
4.1.5.	Placements de capitaux	50
4.1.5.1.	Stratégie de placement	50
4.1.5.2.	Répartition des placements (allocation des actifs)	50
4.1.5.3.	Afflux de capitaux	50
4.1.5.4.	Performance	50
4.1.6.	Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	50
4.1.6.1.	Nature de la couverture des risques, réassurances	50
4.1.6.2.	Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)	50
4.1.6.3.	Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)	50
4.1.6.4.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	51
4.1.6.5.	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	51
4.1.6.5.1.	Provisions techniques	51
4.1.6.6.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	52
4.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	53
4.1.7.1.	Présentation des placements par catégorie	53
4.1.8.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	53
4.1.8.1.	Autres créances	53
4.1.8.2.	Autres engagements	53
4.1.8.3.	Provisions non techniques	53
4.1.8.4.	Produits divers	54
4.1.8.5.	Autres frais	54
4.1.8.6.	Frais d'administration	54
4.2.	Comptes annuels 2012 Assurance pour les risques des personnes au chômage AC	55
4.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	55
4.2.1.1.	Bilan Assurance-chômage	55
4.2.1.2.	Compte d'exploitation Assurance-chômage	56

5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION 57

5.1.	Aperçu	57
5.1.1.	Marche des affaires	57
5.1.2.	Chiffres-clés	57
5.1.2.1.	Commentaire des chiffres clés	57
5.1.2.2.	Nature de l'application du but	58
5.1.2.2.1.	Financement, méthodes de financement	58
5.1.2.3.	Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	58
5.1.2.3.1.	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	58
5.1.2.4.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	58
5.1.2.4.1.	Autres créances	58
5.1.2.4.2.	Autres engagements	58
5.1.2.4.3.	Provisions non techniques	58
5.1.2.4.4.	Autres frais	58
5.1.2.4.5.	Frais d'administration	59
5.2.	Comptes annuels 2012 Contrôle de la réaffiliation CR	60
5.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	60
5.2.1.1.	Bilan contrôle de la réaffiliation	60
5.2.1.2.	Compte d'exploitation contrôle de la réaffiliation	60

6. ANNEXE 61

6.1.	Bases et organisation	61
6.1.1.	Forme juridique et but	61
6.1.2.	Enregistrement LPP et Fonds de garantie	62
6.1.3.	Indication des actes et des règlements	62
6.1.4.	Organe de gestion paritaire / droit de signature	63
6.1.5.	Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	64
6.1.6.	Employeurs affiliés	64
6.2.	Membres actifs et rentiers	64
6.2.1.	Assurés actifs	64
6.2.2.	Bénéficiaires de rentes	64
6.3.	Nature de l'application du but	65
6.3.1.	Explication des plans de prévoyance	65
6.3.2.	Financement, méthodes de financement	65
6.4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	65
6.4.1.	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	65
6.4.2.	Principes comptables et d'évaluation	65
6.4.3.	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	65

6.5.	Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	66
6.5.1.	Nature de la couverture des risques, réassurances	66
6.5.2.	Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations	66
6.5.3.	Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	66
6.5.4.	Développement du capital de couverture pour les retraités	66
6.5.5.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	66
6.5.6.	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	66
6.5.6.1.	Comptes de libre passage	66
6.5.6.2.	Prévoyance LPP	66
6.5.6.3.	Assurance pour les risques des personnes au chômage	67
6.5.6.4.	Contrôle de la réaffiliation	68
6.5.7.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	68
6.5.7.1.	Degré de couverture total	68
6.6.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	69
6.6.1.	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	69
6.6.2.	Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2)	70
6.6.3.	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	70
6.6.3.1.	Ensemble de la fondation	70
6.6.4.	Présentation des placements par catégorie	71
6.6.4.1.	Placement de la fortune par catégories: Ensemble de la fondation	71
6.6.5.	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	71
6.6.5.1.	Opérations à terme sur les devises	71
6.6.5.2.	Swaps	72
6.6.5.3.	Futures	73
6.6.6.	Valeur marchande et partenaires contractuels des titres figurant sous Securities Lending (prêts de valeurs mobilières)	73
6.6.7.	Commentaire du résultat net du placement de la fortune	73
6.6.7.1.	Résultat des placements de capitaux: Ensemble de la fondation	73
6.6.7.2.	Résultat total selon mesure de la performance	74
6.6.8.	Placements de la fortune gérés directement par la Direction	75
6.6.8.1.	Commentaire sur les placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	75
6.7.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	75
6.7.1.	Frais d'administration	75
6.7.1.1.	Frais d'administration des placements	75
6.7.1.2.	Dépenses administratives de l'ensemble de la fondation	77
6.8.	Demandes de l'autorité de surveillance	78
6.9.	Autres informations relatives à la situation financière	78
6.9.1.	Procédures judiciaires en cours	78
6.10.	Evénements postérieurs à la date du bilan	79

7.	RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	81
8.	ORGANES D'EXECUTION / ADRESSES	85

AVANT-PROPOS

2012 s'inscrira comme une bonne année dans l'histoire de la Fondation institution supplétive LPP. Signalons principalement le fait qu'en introduisant le système orienté processus Apollo dans la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage, la fondation a franchi une autre étape capitale dans les délais. Par ailleurs, la branche Comptes de libre passage a à nouveau enregistré un afflux de capitaux supérieur à la moyenne. Dans la branche Prévoyance LPP, le nombre d'affiliations a certes accusé un léger repli, mais le nombre d'assurés a quelque peu augmenté. Quant à la branche Contrôle de la réaffiliation, il a une nouvelle fois traité un important volume (un peu plus de 18 000 déclarations). Et le secteur Placements a lui aussi tiré son épingle du jeu dans le cadre d'une stratégie peu risquée.

L'institution supplétive a réalisé une performance très satisfaisante de 4,8% sur sa fortune globale, soit 0,3% de plus que l'indice de référence. Les objectifs de rendement ont été largement dépassés dans les trois branches, ce qui a eu un impact positif sur le degré de couverture. Ce bon résultat est principalement imputable aux investissements dans des actions et des obligations d'entreprise. Certes, la plupart des autres institutions de prévoyance ont obtenu un résultat supérieur à celui de l'institution supplétive pour leurs placements. Mais il convient de prendre en compte le fait que l'institution supplétive présente une toute autre structure d'engagements (en particulier AC, CLP) et mise dès lors sur des stratégies de placement peu risquées.

Après le passage aux bases tarifaires LPP 2010 intervenu en 2011, l'institution supplétive a réalisé d'autres progrès côté passif. Le taux d'intérêt technique a été abaissé de 3,0% à 2,5% dans la branche Prévoyance LPP et de 2,5 à 2,0% dans la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage.

L'institution supplétive continue résolument ses efforts visant à améliorer encore l'exécution administrative. Après les branches Comptes de libre passage et Contrôle de la réaffiliation, ce fut au tour de la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage de migrer début 2012 sur le système orienté processus Apollo. Des progrès ont été enregistrés mois après mois. Jusqu'à présent, le projet Apollo 2 a franchi toutes les étapes dans les délais et se situe donc clairement dans le budget temps et coûts. Actuellement, un travail intensif est réalisé dans le cadre de la troisième et plus importante étape - Prévoyance LPP. Ici aussi, les délais de réalisation devraient être respectés.

L'introduction du système de contrôle interne SCI se déroule lui aussi selon le calendrier. Dans les branches Comptes de libre passage, Assurance pour les risques des personnes au chômage et Contrôle de la réaffiliation, les contrôles-clés ont été implémentés. Il en va de même pour les placements.

Avec quelque 150 collaboratrices et collaborateurs engagés, la Fondation Institution supplétive LPP est devenue ces dernières années une entreprise efficace qui améliore en permanence ses procédures. Avec le Conseil de fondation et les comités, l'institution supplétive travaille avec détermination pour un avenir réussi, au bénéfice des personnes assurées.

Kurt Gfeller
Président du Conseil de fondation

Max Meili
Directeur



1. FONDATION

APERÇU

Chiffres

Ensemble de la Fondation	2012	2011	Ecart
Nombre de comptes / assurés actifs	983'890	927'529	6.1%
Nombre de rentes versées	7'902	7'449	6.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	8'192'346'452	7'239'530'438	13.2%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	7'693'062'574	6'963'694'197	10.5%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	223'447'637	47'972'479	365.8%
Frais administratifs directs*	16'885'332	15'485'081	9.0%
Rendement sur le capital moyen investi	4.8%	2.6%	86.6%
Degré de couverture: effectif	106.5%	104.0%	2.4%
Degré de couverture: théorique	114.3%	113.2%	1.0%

CLP	2012	2011	Ecart
Nombre de comptes	811'202	767'754	5.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	6'099'030'526	5'381'205'124	13.3%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	5'797'388'956	5'232'757'744	10.8%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	153'194'191	29'499'632	419.3%
Frais administratifs directs*	5'631'400	4'887'429	15.2%
Frais administratifs directs par compte **	6.94	6.37	9.1%
Rendement sur le capital moyen investi	4.5%	2.3%	95.2%
Degré de couverture: effectif	105.2%	102.8%	2.3%
Degré de couverture: théorique	113.4%	112.0%	1.2%

LPP	2012	2011	Ecart
Nombre d'assurés actifs	30'379	29'113	4.3%
Nombre de rentes versées	3'467	3'175	9.2%
Nombre d'employeurs affiliés	20'049	20'483	-2.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'553'613'974	1'371'372'804	13.3%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'455'533'618	1'304'086'453	11.6%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	30'794'004	13'953'830	120.7%
Frais administratifs directs*	9'326'319	9'260'337	0.7%
Frais administratifs directs par assuré **	275.55	286.80	-3.9%
Rendement sur le capital moyen investi	6.0%	3.9%	53.3%
Degré de couverture: effectif	106.7%	105.2%	1.5%
Degré de couverture: théorique	117.5%	117.5%	0.0%

AC	2012	2011	Ecart
Nombre d'assurés actifs	142'309	130'662	8.9%
Nombre de rentes versées	4'435	4'274	3.8%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	539'701'952	486'952'511	10.8%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	440'140'000	426'850'000	3.1%
Excédent de recettes avant dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	39'459'441	4'519'017	773.2%
Frais administratifs directs*	1'583'611	1'005'174	57.5%
Frais administratifs directs par rente versée **	357.07	235.18	51.8%
Rendement sur le capital moyen investi	5.2%	2.3%	130.3%
Degré de couverture: effectif	122.6%	114.1%	7.5%
Degré de couverture: théorique	116.0%	114.4%	1.4%

CR	2012	2011	Ecart
Nombre de déclarations	18'160	19'942	-8.9%
Frais administratifs directs*	344'002	332'140	3.6%
Frais administratifs directs par déclaration **	18.94	16.66	13.7%

* hors frais de gestion de fortune

** Modification de la méthode de calcul à partir de 2012



1. FONDATION

1.1. Tâches

1.1.1. Tâches et répartition des tâches

La Fondation institution supplétive LPP compte quatre branches qui accomplissent les tâches suivantes:

Branche Prévoyance LPP (branche LPP) depuis le 1er janvier 1985: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et particuliers assurés à titre facultatif (caisse de pensions classique).

Branche Compte de libre passage (branche CLP) depuis le 1er janvier 1995: gestion des comptes de libre passage.
Branche Assurance pour les risques des personnes au chômage (branche AC) depuis le 1er juillet 1997: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour chômeurs percevant une indemnité journalière.

Branche Contrôle de la réaffiliation (branche CR) depuis le 1er janvier 2005: contrôle de l'obligation d'affiliation des employeurs changeant d'institution de prévoyance.

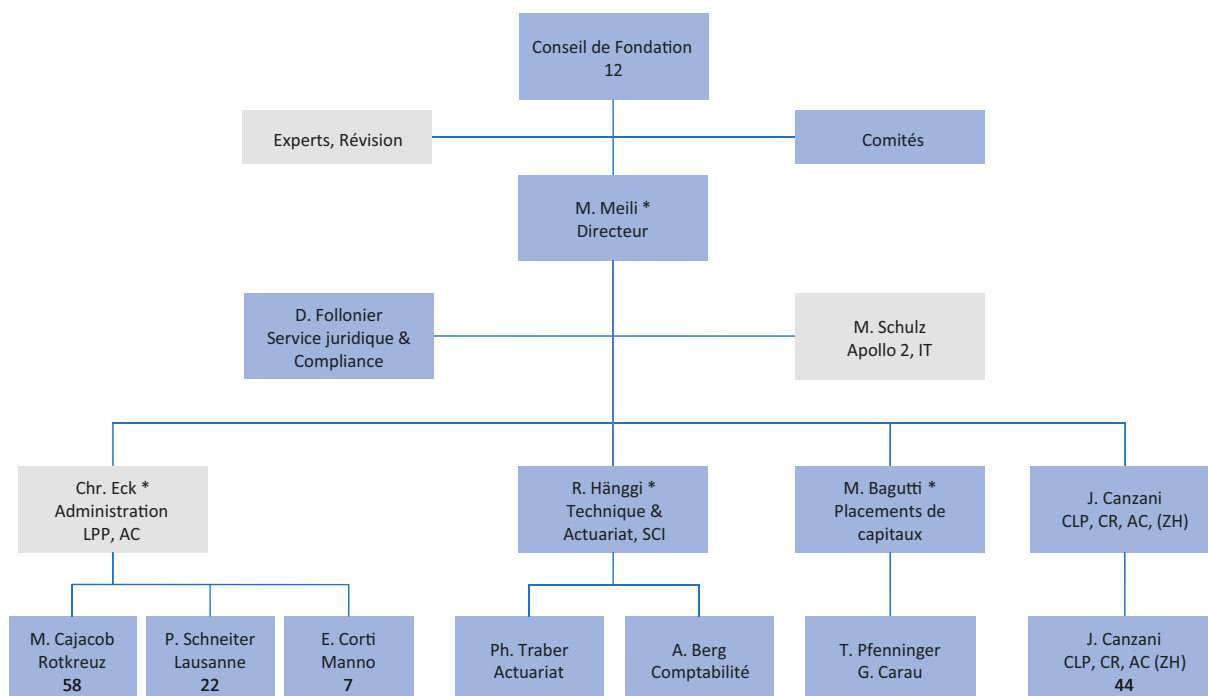
Depuis le 01.01.2009, la fondation accomplit toutes les tâches administratives avec son organisation propre, laquelle comprenait environ 150 personnes fin 2012.

Les placements de capitaux sont gérés par différents établissements bancaires et gestionnaires de portefeuilles, sous la direction du secteur Placements de capitaux.

En matière de Contrôle des placements, la fondation reçoit l'appui de PPCmetrics SA, dans le domaine Comptabilité des titres et Global Custody celui d'UBS SA et, pour les questions juridiques, celui de Hans-Ulrich Stauffer, docteur en droit. Le rôle d'expert en assurances de pension est assumé par Patrick Spuhler, Swisscanto Prévoyance SA. La société de révision est Ernst & Young SA, Zurich.

1.1.2. Structure organisationnelle

Fin 2012, l'organisation était la suivante:



* membre de la direction

1.2. Rapport annuel

1.2.1. Rapport d'activité

1.2.1.1. Aspects généraux

Au cours de l'exercice 2012 également, l'institution supplétive a travaillé avec détermination sur des améliorations qualitatives et quantitatives, tant pour l'exécution administrative qu'en ce qui concerne les placements et le secteur Technique & Actuariat. Aujourd'hui, les branches Comptes de libre passage, Contrôle de la réaffiliation et Assurance pour les risques des personnes au chômage sont gérées de manière orientée processus. Dans ces branches, l'institution supplétive a effectué d'autres progrès. Prochainement, ce sera le tour de la branche Prévoyance LPP d'être amenée au même niveau. En outre, l'institution supplétive s'est dotée d'un nouveau règlement de placements et a réduit le taux d'intérêt technique de 2,5% à 2,0% dans la branche AC et de 3,0% à 2,5% dans la branche LPP.

Comme sa structure d'engagements diffère de celle d'une institution de prévoyance standard (en particulier AC, CLP), l'institution supplétive applique une stratégie peu risquée en matière de placement et peut donc se féliciter du rendement de 4,8% réalisé.

La branche Assurance pour les risques des personnes au chômage a connu un exercice intense. Après l'introduction dans les délais du système orienté processus Apollo, des migrations des anciens portefeuilles ont été effectuées afin de disposer des données requises pour des mutations rétroactives et des calculs a posteriori automatisés. Les investissements ont rapidement porté leurs fruits et la qualité du travail s'est améliorée de mois en mois. Les améliorations de l'efficacité escomptées sont rapidement intervenues, surtout pour les nouveaux événements. Au total, 601 nouveaux cas d'invalidité et de décès ont été examinés, parmi lesquels 389 cas d'invalidité et 64 cas de décès ont pu être clôturés. Sur les 576 révisions AI effectuées, 30 sont encore en suspens.

En 2012, la branche Comptes de libre passage a comme toujours traité un volume important. L'institution supplétive a à nouveau ouvert bien plus de 110 000 comptes, regroupé quelque 42 000 comptes et effectué plus de 37 000 paiements. Au total, la branche CLP a fait circuler près de 2 milliards de francs (environ 1,2 milliard d'entrées et 0,75 milliard de sorties).

De même, la branche Prévoyance LPP a comme toujours enregistré des changements importants de l'effectif des assurés. Sur un total de quelque 30 000 assurés, elle a traité plus de 19 000 sorties et environ 20 000 entrées. Sur un total de 20 000 entreprises affiliées, quelque 5800 nouvelles affiliations ont compensé les 6200 résiliations.

Du côté passif, l'institution supplétive s'est à nouveau concentrée sur la couverture financière des engagements futurs, en abaissant le taux d'intérêt technique de 2,5% à 2,0% dans la branche AC et de 3,0% à 2,5% dans la branche Prévoyance LPP. Etant donné que la fondation ne comprend pratiquement pas de prévoyance subobligatoire, le financement de la longévité reste l'un des principaux axes de réflexion.

1.2.1.2. Conseil de fondation

La collaboration au sein du Conseil de fondation de l'institution supplétive est un exemple réussi de partenariat social en Suisse. Grâce aux objectifs communs et à la volonté de collaborer marquée, l'institution supplétive peut envisager avec une certaine fierté les 30 années écoulées, très riches en événements.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de fondation s'est réuni pour quatre séances ordinaires. Ont fait partie des activités principales:

- > Surveillance générale des projets stratégiques
- > Prise de connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en prévoyance professionnelle
- > Approbation des comptes annuels 2011
- > Prise de connaissance de la décision de vérification de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) au 31.12.2011
- > Surveillance de l'introduction du système de contrôle interne
- > Déplacement du siège de la fondation de Berne à Zurich
- > Adoption de l'acte de fondation remanié et du règlement d'organisation modifié
- > Adoption des règlements AN und AB modifiés ainsi que du règlement sur la tenue des comptes de libre passage
- > Adoption du nouveau règlement de placement et de ses annexes ainsi que des dispositions relatives à la loyauté
- > Abaissement du taux d'intérêt technique de 2,5% à 2,0% dans la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage
- > Adaptation de la règle de rémunération des CLP à la stratégie de placement CLP

1.2.1.3. Comités

1.2.1.3.1. Comité du Conseil de fondation

Le Comité du Conseil de fondation s'est réuni pour sept séances ordinaires en 2012. Il a préparé les activités et les bases de décision pour le Conseil de fondation, lorsque d'autres comités ne l'avaient pas déjà fait. Il a encadré le recrutement d'un membre de la direction, la mise en œuvre de la stratégie 2014 ainsi que le déménagement dans les nouveaux locaux à Zurich et a surveillé les projets stratégiques Apollo 2 et Integra 2. En outre, il a travaillé sur le rapport d'expertise actuarielle et au développement du côté passif (rémunération des comptes de libre passage, taux d'intérêt technique, longévité, etc.).

1.2.1.3.2. Comité de placement

Le Comité de placement s'est réuni neuf fois en 2012. Les principaux points à l'ordre du jour/projets ont été l'adoption d'un concept de rebalancing, gérant conformément aux règles l'allocation des actifs au sein des fourchettes stratégiques, la finalisation du nouveau règlement de placement et de ses annexes, l'élaboration de nouvelles stratégies de placement modifiées, la désignation d'un responsable externe FX Overlay ainsi que la sélection d'un deuxième gestionnaire de fortune pour les obligations d'entreprises et d'un troisième pour le marché monétaire. Par ailleurs, il a également élaboré les nouvelles dispositions d'application des directives relatives à la loyauté et à l'intégrité à l'attention du Conseil de fondation.

1.2.1.4. Projets

Trois projets stratégiques sont essentiels pour l'évolution future de la fondation. Ils ont bien avancé au cours de l'exercice. En ce qui concerne le projet Apollo 2, les modules de la branche AC ont été mis en production en janvier 2012, selon le calendrier prévu. L'organisation 2014 découle du projet Integra 2 et l'introduction du système de contrôle interne (SCI) se déroule comme planifié.

1.2.1.4.1. Apollo 2

L'institution supplétive continue à avancer dans la mise en place d'un système global de gestion orienté processus dans toutes les branches d'activité. Les branches Comptes de libre passage et Contrôle de la réaffiliation travaillent avec celui-ci depuis longtemps déjà. Depuis janvier 2012, l'Assurance pour les risques des personnes au chômage (AC) a elle aussi adopté la solution Apollo. Après un an de production, les quelque 27 processus présentent un degré de maturité étonnamment élevé et ont engendré une nette amélioration quantitative, et surtout qualitative.

Parallèlement, l'étape suivante a été lancée avec la partie Actifs de la branche Prévoyance LPP. Les processus clés subissent actuellement les premiers tests et les premiers résultats sont encourageants. Le projet, qui arrive à la fin de la deuxième étape, ou plus exactement, au début de la troisième et plus importante étape, avance exactement selon le calendrier prévu.

1.2.1.4.2. Integra 2

Dans le cadre de la fusion des deux sites germanophones de Rotkreuz et de Zurich, l'accent a principalement été mis, au cours de l'année 2012, sur les travaux préparatoires comme les possibilités de saisie des dossiers des archives papier dans Apollo, les premières formations sur Apollo ainsi que sur les enquêtes auprès du personnel sur le changement de site et sur la définition de l'organisation future. Par ailleurs, le service du personnel a été centralisé à Zurich et préparé à l'encadrement de tous les sites. Les préparatifs ont notamment inclus l'introduction d'un nouveau système de saisie du temps de travail et des tâches réalisées. En 2013, la priorité sera le déménagement du personnel et sa préparation.

1.2.1.4.3. SCI

Le système de contrôle interne (SCI) a bien avancé et les contrôles clés ont pu être mis en œuvre au quotidien dans les branches Comptes de libre passage, Contrôle de la réaffiliation et Assurance pour les risques des personnes au chômage. Il en va de même pour le secteur Placements. Le responsable SCI a également été désigné. 2013 verra l'introduction du SCI dans les branches Prévoyance LPP, Technique & Actuariat ainsi que dans les services Comptabilité et juridique. Ici aussi, les travaux progressent selon le calendrier défini.

1.2.1.4.4. Autres projets importants: Exchange LPP

Parallèlement aux projets stratégiques, l'un des principaux projets est Exchange LPP, la plateforme d'échange standardisé des données de sortie.

Après la définition d'une structure de données XML pour l'échange des données de sortie et la mise en place de dialogues de saisie en ligne pour l'enregistrement de données de libre passage, l'implémentation d'une plateforme d'échange pour toutes les institutions de prévoyance et de libre passage était à l'ordre du jour en 2012. La mise en place a pu être terminée et validée pour de premiers tests.

La plateforme est opérationnelle début 2013.

1.2.2. Technique d'assurance

1.2.2.1. Résultat

L'année sous revue clôture sur un résultat positif de 223 millions de francs.

Le résultat des intérêts, qui se monte à 240 millions de francs, est nettement supérieur à celui de l'année précédente; un chiffre satisfaisant qui s'explique en particulier par l'évolution du marché des actions au second semestre (en dépit de la crise de la dette en Europe).

Le résultat du risque, qui s'établit à -14 millions de francs est légèrement meilleur que celui de l'année précédente. Au cours de l'exercice sous revue, l'évolution des risques a principalement été marquée par la réduction du taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,5% dans la branche Prévoyance LPP et de 2,5% à 2,0% dans la branche AC, ce qui a certes engendré des charges exceptionnelles, mais a aussi permis d'améliorer la stabilité financière de la fondation (année précédente: introduction des bases techniques LPP 2010 dans les branches LPP et AC). Au cours de la période sous revue, la charge des sinistres résultant de cas de prestations pour invalidité ou décès a une fois encore été modérée. Seules les charges découlant de taux de conversion trop élevés ont grevé davantage le résultat de risque.

Le résultat des coûts est négatif, étant donné que la branche CLP a totalement renoncé aux contributions aux frais et que les taux de cotisation dans les branches LPP et AC ne disposent plus de marges importantes. Malgré tout, la branche LPP a pu cette année encore renoncé à la couverture du déficit par le Fonds de garantie.

Composition du résultat de l'ensemble de la Fondation	#BEZUG! CHF	#BEZUG! CHF	Ecart
Résultat des intérêts	240'294'978	63'468'593	278.6%
Résultat net des placements de la fortune	345'112'629	163'313'177	111.3%
Rémunération du capital épargne	-64'599'651	-62'598'584	3.2%
Rémunération des réserves mathématiques	-16'301'000	-14'959'000	9.0%
Intérêt gagné sur compensation du renchérissement	4'570'000	3'519'000	29.9%
Constitution provision pour protection du capital	-28'487'000	-25'806'000	10.4%
Résultat du risque	-14'018'044	-14'613'410	-4.1%
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	85'749'882	85'244'253	0.6%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	409'741	511'714	-19.9%
Montants des sinistres	-100'177'667	-100'369'377	-0.2%
Résultat des frais	-3'642'781	-354'457	927.7%
Contributions aux frais de gestion	15'219'775	13'573'131	12.1%
Produit de prestations fournies	6'824'327	7'353'048	-7.2%
Frais administratifs	-25'686'883	-21'280'635	20.7%
Résultat actuariel intermédiaire	222'634'153	48'500'726	359.0%
Résultat de diverses recettes et dépenses	821'883	-527'813	n/a
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	223'447'637	47'972'479	365.8%

* y compris modification provision pour taux de conversion de 16,7 millions de francs (11,2 millions l'année précédente) et charges exceptionnelles de 59 millions de francs engendrées par la réduction du taux d'intérêt technique de 3,0 à 2,5% dans la branche Prévoyance LPP et de 2,5 à 2,0% dans la branche AC (l'année précédente, 19,2 millions pour l'introduction de LPP 2010)

1.2.3. Placements de capitaux - Ensemble de la fondation

1.2.3.1. Rétrospective du marché

Il semble qu'en 2012, les marchés se soient habitués à l'impossibilité de résoudre le problème de la crise de la dette souveraine. En tout cas, ils se sont nettement apaisés par rapport à l'année précédente, même si les pays industrialisés n'ont pratiquement pas avancé dans la réduction de l'immense poids de leur dette. Du point de vue de l'investisseur suisse, la défense déterminée du plancher de 1,20 pour le cours de change EUR/CHF par la Banque nationale a également contribué à la stabilisation.

Vers la fin de l'année, les taux d'intérêt ont atteint des plus bas records. Les obligations de la Confédération ont même livré des rendements négatifs dans le secteur des durées jusqu'à cinq ans (pour un placement de ce type, la perte est une certitude). Etant donné que, dans le même temps, les primes pour débiteurs moins solvables (credit spreads) ont nettement baissé, l'institution supplétive a pu réaliser une performance annuelle positive de 2,4% pour les obligations CHF et de 6,9% pour les obligations Monde.

Du fait de l'apaisement des marchés, les marchés des actions se sont nettement remis des pertes de l'année précédente et ont été la catégorie de placement affichant la meilleure performance en 2012. Le rendement des investissements de l'institution supplétive s'est établi à 17,6% pour les actions Suisse, à 13,8% pour les actions monde et à 15,0% pour les actions marchés émergents.

Suite à la baisse des taux d'intérêt, l'immobilier Suisse a une fois encore vu sa valeur progresser de 7,5%. L'institution supplétive a enregistré des modifications de valeur relativement faibles dans les catégories immobilier monde (+0,7%), Hedge Funds (-0,5%) et matières premières (-1,5%).

Le franc suisse a été stable, et pas seulement par rapport à l'euro, si bien que la politique de couverture de change de l'institution supplétive n'a entraîné qu'une faible plus-value pour le rendement global.

1.2.3.2. Organisation des placements

La large couverture des risques de change organisée en interne par le passé a été transférée en février 2012 à la société britannique Record Currency Management plc sous la forme d'un mandat «FX Overlay», ce qui permet à l'institution supplétive de réduire de manière substantielle les risques d'exploitation dans le domaine de la gestion de fortune. L'externalisation à Record ne modifie en rien la manière dont les risques sont couverts – sur la base de règles et non de prévisions et avec la meilleure exécution via la plateforme de négoce.

Le Conseil de fondation a décidé de stratégies de placement modifiées avec effet à début janvier 2013 pour les trois branches. Etant donné que les nouvelles stratégies ne prévoient plus d'investissement dans des Hedge Funds, les contrats avec les gestionnaires de fonds et avec le conseiller (Harcourt Investment Consulting) ont été résiliés pour fin 2012.

1.2.3.3. Stratégie de placement

Grâce à l'évolution favorable de la fortune, les stratégies de placement dynamiques dans les branches CLP et AC ont entraîné un passage dans la stratégie de placement plus risquée immédiatement supérieure. Ce changement est intervenu fin janvier 2012 pour la branche AC et fin juillet 2012 pour la branche CLP.

Stratégie de placement 2012	Total	LPP	CLP*		AC*	
			01.01. - 31.07.	01.08 - 31.12.	01.01. - 31.01.	01.02. - 31.12.
Liquidités/marché monétaire CHF	20.6%	1.0%	25.0%	25.0%	25.0%	23.0%
Obligations Suisse	31.8%	45.0%	32.0%	29.0%	29.0%	28.5%
Obligations monde	17.4%	21.5%	17.0%	16.5%	16.5%	16.0%
Actions Suisse	4.2%	5.0%	3.0%	4.0%	4.0%	5.0%
Actions monde	11.0%	12.5%	9.0%	10.5%	10.5%	12.5%
Actions marchés émergents	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Hedge Funds	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Matières premières	2.0%	2.0%	1.0%	2.0%	2.0%	2.0%

* stratégie de placement dynamique

Toute stratégie de placement comporte des fourchettes tactiques pour les diverses catégories afin de prévenir un écart trop important par rapport à la stratégie. Comme il ressort du tableau d'ensemble ci-après au niveau de la totalité de la fortune, les valeurs se situent dans les limites des fourchettes définies.

Allocation de placement au 31.12.2012 (ensemble de la Fondation)	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande 31.12.2012	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	20.6%	17.1%	35.3%	2'556'171'013	31.9%
Obligations Suisse	31.8%	20.1%	36.0%	1'965'104'832	24.5%
Obligations monde	17.4%	15.3%	19.4%	1'334'319'388	16.6%
Actions Suisse	4.2%	3.2%	5.2%	321'822'248	4.0%
Actions monde	11.0%	8.9%	13.1%	849'938'845	10.6%
Actions marchés émergents	1.0%	0.1%	1.9%	38'053'663	0.5%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	9.8%	529'348'554	6.6%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	2.9%	109'362'170	1.4%
Hedge Funds	3.0%	0.0%	4.0%	155'038'462	1.9%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	117'820'531	1.5%
FX Overlay				39'560'165	0.5%
Total placements de capitaux				8'016'539'872	100.0%

* pondéré, basé sur les fourchettes des différentes branches

1.2.3.4. Répartition des placements (allocation des actifs)

Les rubriques ci-dessous détaillent les modifications apportées à l'allocation des actifs dans les différentes branches.

1.2.3.5. Performance

La performance 2012 calculée selon la méthode TWR quotidienne est de 4,8% pour l'ensemble de la fortune de la fondation (contre 2,4% l'année précédente), ce qui constitue une surperformance de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'indice de référence.

Catégorie de placements	Part de la fortune			Performance 2012	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	2'556.17	31.9%	20.6%	0.4%	-0.1%
Obligations Suisse	1'965.10	24.5%	31.8%	2.4%	2.3%
Obligations monde	1'334.32	16.6%	17.4%	6.9%	-0.8%
Actions Suisse	321.82	4.0%	4.2%	17.6%	17.7%
Actions monde	849.94	10.6%	11.0%	13.8%	13.2%
Actions marchés émergents	38.05	0.5%	1.0%	15.0%	15.7%
Valeurs immobilières Suisse	529.35	6.6%	7.0%	7.5%	6.5%
Valeurs immobilières monde	109.36	1.4%	2.0%	0.7%	27.0%
Hedge Funds	155.04	1.9%	3.0%	-0.5%	-1.0%
Matières premières	117.82	1.5%	2.0%	-1.5%	-3.2%
FX Overlay	39.56	0.5%			
Total global	8'016.54	100.0%	100.0%	4.8%	4.5%

* performance des Hedge Funds à fin novembre 2012

Si, en 2011, les résultats de placement de l'institution supplétive comptaient parmi les meilleurs du secteur, ils se classent parmi les plus modestes en 2012, et ce, en raison des stratégies conservatrices basées sur la tolérance au risque limitée.

La performance réalisée est supérieure de 0,3% à l'indice de référence. Ce résultat positif est principalement imputable à la catégorie de placement obligations monde. L'institution supplétive investit dans des obligations d'Etat conformément aux règles avec une pondération différente de celle de l'indice de référence et, pour environ un tiers, dans des obligations d'entreprises. Ces décisions ont engendré une performance des obligations monde de 6,9%, alors que l'indice de référence a perdu 0,8%.

Pour la catégorie immobilier monde, il est difficile de trouver un indice de référence adapté. Jusqu'à présent, l'institution supplétive utilisait un indice constitué de sociétés immobilières cotées (REIT). Celui-ci présente une corrélation bien plus importante avec les marchés des actions qu'avec les fonds/fondations de placement immobiliers dans lesquels l'institution supplétive investit. Ceci explique l'écart de rendement important des investissements immobilier monde de l'institution supplétive (0,7%) par rapport à l'indice de référence (27,0%).

1.2.3.6. Gouvernance

En tant que membre de l'ASIP, la Fondation institution supplétive LPP s'est soumise à la Charte de l'ASIP. Elle exprime ainsi qu'elle se sent engagée par l'esprit de loyauté et met tout en œuvre pour le réaliser jour après jour. Le Conseil de fondation a adopté de nouvelles directives pour l'application des dispositions en matière de loyauté et d'intégrité. Elles entreront en vigueur le 1er janvier 2013. Elles prennent en compte la législation actuelle et les dispositions de la Charte de l'ASIP.

Toutes les personnes directement impliquées dans le processus de gestion de fortune confirment par écrit qu'elles connaissent les dispositions légales et les règlements internes de l'institution de prévoyance en matière d'intégrité et de loyauté et qu'elles les ont respectés en 2012. Elles confirment en particulier ne pas avoir bénéficié d'avantages patrimoniaux personnels, de commissions ou d'autres avantages pécuniaires (sauf indemnités mineures au sens des règlements internes) n'ayant pas été transférés ou imputés à l'institution de prévoyance.

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote dans les assemblées générales des cent plus grandes entreprises suisses cotées en bourse conformément aux recommandations d'Ethos. Pour des raisons opérationnelles, elle a renoncé à l'exercice des droits de vote dans les autres entreprises, en particulier dans celles sises à l'étranger.

1.3. Comptes annuels 2012

1.3.1. Bilan et compte d'exploitation

1.3.1.1. Bilan de l'ensemble de la Fondation

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	8'272'580'597.81	7'315'563'999.16
Liquidités	89'333'212.80	103'078'707.89
Créances sur les cotisants	123'037'846.71	131'352'400.41
Autres créances	39'496'582.83	31'958'766.81
Avoirs auprès tiers	91'032.15	252'213.95
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	1'609'465.46	1'312'284.95
Avoirs auprès du Fonds de garantie	37'482'210.46	30'120'765.31
Avoirs auprès de destinataires	313'874.76	273'502.60
Placements de capitaux	8'016'539'872.07	7'043'554'314.99
Liquidités/marché monétaire CHF	2'556'171'013.14	1'587'183'494.71
Obligations Suisse	1'965'104'832.34	2'437'133'239.05
Obligations monde	1'334'319'388.38	1'223'959'020.81
Actions Suisse	321'822'247.90	252'226'732.05
Actions monde	849'938'845.08	680'554'455.74
Actions marchés émergents	38'053'663.06	53'036'752.35
Matières premières	117'820'531.34	87'938'941.45
Hedge Funds	155'038'462.16	189'872'168.42
Valeurs immobilières Suisse	529'348'554.47	455'941'890.47
Valeurs immobilières monde	109'362'169.57	122'135'640.00
FX Overlay	39'560'164.63	-46'428'020.06
Matériel d'exploitation	4'173'083.40	5'619'809.06
Actifs de régularisation	4'951'237.25	4'850'486.40
Total des actifs	8'277'531'835.06	7'320'414'485.56
PASSIF		
Engagements	79'405'567.27	77'083'256.44
Prestations de libre passage et rentes	51'514'594.05	45'285'887.89
Autres engagements	27'890'973.22	31'797'368.55
Passifs de régularisation	761'020.00	637'353.94
Réserve de contributions patronales	187'458.85	241'854.65
Provisions non techniques	4'831'336.85	2'921'582.63
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'693'062'574.04	6'963'694'196.69
Capital de prévoyance assurés actifs	6'543'966'574.04	5'955'274'196.69
Capital de prévoyance rentiers	677'264'000.00	597'840'000.00
Provisions techniques	471'832'000.00	410'580'000.00
Réserve pour fluctuation des cours	470'139'325.76	275'831'241.21
Fonds disponibles/découvert (dont CHF 5'000.00 capital de fondation)	29'144'552.29	5'000.00
Etat au début de la période	0.00	0.00
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Résultat annuel	29'139'552.29	0.00
Total des passifs	8'277'531'835.06	7'320'414'485.56

1.3.1.2. Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation

	2012	2011
	CHF	CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	205'743'236.28	200'414'971.14
Cotisations salariés	87'776'677.05	86'180'214.29
Cotisations employeurs	111'673'755.85	107'768'499.16
Dépôts uniques et sommes de rachat	2'778'005.70	3'087'690.80
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12	409'741.40	511'713.90
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	3'067'232.28	2'802'480.69
Versements à la réserve de contributions patronales	37'824.00	64'372.30
Prestations d'entrée	1'416'114'032.65	1'322'286'543.15
Dépôts de libre passage	1'413'674'110.43	1'319'942'073.30
Paiements versements anticipés EPL/divorce	2'439'922.22	2'344'469.85
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>1'621'857'268.93</i>	<i>1'522'701'514.29</i>
Prestations réglementaires	-213'963'769.40	-201'511'379.34
Rentes de vieillesse	-18'815'914.00	-15'309'396.40
Rentes de survivants	-3'913'904.90	-3'633'840.80
Rentes d'invalidité	-20'656'916.00	-20'388'615.25
Rentes pour enfants	-2'508'746.25	-2'673'990.50
Prestations en capital lors de la retraite	-142'317'598.17	-134'954'648.65
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-25'750'690.08	-24'550'887.74
Prestations de sortie	-776'818'356.35	-771'529'222.26
Prestations de libre passage à la sortie	-743'869'965.95	-725'446'455.94
Versements anticipés EPL/divorce	-21'533'907.05	-18'336'105.21
Versements à la dissolution du contrat	-11'414'483.35	-27'746'661.11
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-990'782'125.75</i>	<i>-973'040'601.60</i>
Dissolution/constitution	-729'345'627.82	-646'572'647.22
capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-524'117'380.72	-429'551'829.23
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	-79'424'000.00	-81'633'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-61'252'000.00	-72'753'000.00
Rémunération du capital épargne	-64'608'371.35	-62'598'583.69
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	56'124.25	-36'234.30
Dépenses d'assurances	-467'866.00	-441'418.54
Cotisations au Fonds de garantie	-467'866.00	-441'418.54
Résultat net de la partie assurance	-98'738'350.64	-97'353'153.07
Résultat net du placement de la fortune	345'121'349.25	163'313'176.54
Intérêts encaissés sur les liquidités	143'944.30	247'067.06
Intérêts des autres créances	1'694'271.40	1'212'509.00
Rémunération des placements de capitaux	351'898'683.44	170'408'826.96
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	9'874'650.26	6'803'592.34
Résultat obligations Suisse	61'682'191.60	159'488'386.05
Résultat obligations monde	86'754'278.40	52'683'049.35
Résultat actions Suisse	45'798'589.27	-19'539'170.89
Résultat actions monde	94'861'370.54	-31'285'153.80
Résultat actions marchés émergents	7'439'212.36	-11'052'037.07
Résultat matières premières	-4'067'341.65	4'230'208.05
Résultat Hedge Funds	-1'156'102.54	463'718.64
Résultat valeurs immobilières Suisse	37'013'384.27	19'949'508.80
Résultat valeurs immobilières monde	393'065.02	-1'075'656.05
Résultat FX Overlay	13'304'633.11	-10'268'456.93
Résultat autres recettes/dépenses	752.80	10'838.47
Dépenses de gestion de la fortune	-7'550'069.49	-6'996'770.90
Charges d'intérêts	-1'065'480.40	-1'558'455.58

Dissolution/constitution de provisions non techniques	-1'909'754.22	-1'947'071.63
Autres recettes	34'782'266.17	35'189'318.66
Produit de prestations de services fournies	6'859'027.33	7'423'027.65
Autres recettes	27'923'238.84	27'766'291.01
Autres charges	-30'125'610.06	-29'949'156.73
Charges administratives	-25'682'263.66	-21'280'635.11
Frais administratifs généraux	-25'269'600.61	-20'755'400.41
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-330'663.05	-374'591.70
Autorité de surveillance	-82'000.00	-150'643.00
<hr/>		
<i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>	223'447'636.84	47'972'478.66
Modification de la réserve pour fluctuation des cours	-194'308'084.55	-47'972'478.66
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-194'308'084.55	-47'972'478.66
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	0.00	0.00
Résultat annuel	29'139'552.29	0.00



2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE

2.1. Aperçu

Le contenu du chapitre CLP fait partie intégrante du rapport financier et donc des annexes.

2.1.1. Marche des affaires

Sur le plan opérationnel, l'exercice sous revue a été marqué par les temps forts suivants:

Le déménagement dans les nouveaux locaux a pu avoir lieu selon le calendrier prévu. Les procédures d'exploitation ont continué à être optimisées.

La plateforme en ligne Exchange LPP pour la notification des prestations de sortie est de plus en plus utilisée, ce qui permet de traiter le nombre sans cesse croissant de versements avec le même personnel.

Les quelques «courriers libres» adressés aux clients peuvent désormais être générés à 90% à l'aide de modules de textes standardisés.

Le contrôle des cas et le pilotage du Business Process Management System Apollo continuent à être affinés.

2.1.2. Chiffres-clés

Chiffres clés CLP	2012	2011	Ecart
Nombre de comptes	811'202	767'754	5.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	6'099'030'526	5'381'205'124	13.3%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	5'797'388'956	5'232'757'744	10.8%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	153'194'191	29'499'632	419.3%
Frais administratifs directs*	5'631'400	4'887'429	15.2%
Frais administratifs directs par compte**	6.94	6.37	9.1%
Rendement sur le capital moyen investi	4.5%	2.3%	95.2%
Degré de couverture: effectif	105.2%	102.8%	2.3%
Degré de couverture: théorique	113.4%	112.0%	1.2%

* hors frais de gestion de fortune

** Modification de la méthode de calcul à partir de 2012

2.1.2.1. Commentaire des chiffres clés

Sur le plan financier, l'exercice a été principalement marqué par les faits suivants:

Le nombre de comptes a augmenté de 5,7% pour passer à 811'202. L'afflux net de capitaux s'est élevé à 474 millions de francs (année précédente: 403 millions). La fortune de prévoyance a progressé de 13,3% pour s'établir à 6'099 millions de francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 4,5% (année précédente: 2,3%). Pendant toute la durée de l'exercice sous revue, les comptes de libre passage ont été rémunérés au taux de 1,0%. La provision pour la protection du capital a à nouveau été dotée de 0,5 point de pourcentage. Associé à la faible charge de rémunération, ce rendement débouche sur un résultat positif de 153,2 millions de francs (année précédente: 29,5 millions de francs), lequel est intégralement affecté aux réserves de fluctuation de valeur.

Les frais administratifs directs par compte sont faibles (6,94 francs) et ne sont pas imputés au client.

2.1.3. Membres actifs

2.1.3.1. Assurés actifs

Le nombre de comptes gérés au 31.12.2012 était de 811'202 (année précédente 767'754). La progression est identique à celle de l'année précédente (5,7%).

2.1.4. Mode de mise en œuvre du but

2.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

Les comptes de libre passage se gèrent comme de simples comptes d'épargne. Il n'y a aucune couverture du risque. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

2.1.4.2. Financement, méthodes de financement

Depuis début 2011, aucune contribution aux frais n'a été prélevée sur les avoirs de libre passage. Les frais de gestion sont donc entièrement financés sur les produits du capital.

2.1.5. Placements de capitaux

2.1.5.1. Stratégie de placement

L'évolution favorable des marchés en 2012 a engendré une amélioration de la tolérance au risque de la branche CLP et donc le passage début août dans le budget de risque immédiatement supérieur de la stratégie de placement dynamique.

Lors de sa séance du 20 septembre 2012, le Conseil de fondation a adopté une stratégie de placement qui est devenue effective en janvier 2013. Il est notamment prévu de réduire substantiellement la part d'obligations CHF au profit des placements sur le marché monétaire CHF et d'abandonner les Hedge Funds. Pour permettre le passage d'une stratégie de placement à la suivante, le Conseil de fondation a élargi vers le haut les fourchettes tactiques pour le marché monétaire CHF, et vers le bas celles des obligations CHF et des Hedge Funds.

2.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

La répartition des placements au sein des fourchettes fixées par le Conseil de fondation s'effectue selon un concept conforme aux règles et mis en œuvre par le Comité de placement. Sur la base de celui-ci, des actions des marchés émergents ont été vendues en janvier (allocation -0,5% par rapport à l'année précédente). Ce concept et la stratégie de placement dynamique ont par ailleurs déclenché l'achat d'actions Suisse (+0,5%) et d'actions monde (+1,3%). Mais le principal changement a eu lieu dans la catégorie obligations Suisse qui a été considérablement réduite (-13,5%) au profit des placements en instruments du marché monétaire (+13,1%).

2.1.5.3. Afflux de capitaux

En 2012, les comptes de libre passage enregistré à nouveau reçu un afflux net de fonds élevé.

Afflux de capitaux	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Afflux net*	474'391'527	403'480'451	17.6%

* cotisations moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales, ni régularisations

2.1.5.4. Performance

Mesurée à l'aune du capital investi moyen, la performance globale en 2012 a été de 4,5% contre 2,3% l'année précédente.

2.1.6. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

2.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La branche CLP ne couvre aucun risque actuariel. Elle supporte uniquement les risques liés aux placements.

2.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)

Développement de l'avoir d'épargne	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Etat de l'avoir d'épargne au 01.01.	5'161'266'744	4'702'589'698	9.8%
Dépôts de libre passage	1'216'131'119	1'124'794'979	8.1%
Païement versements anticipés EPL/divorce	1'804'057	1'961'890	-8.0%
Prestations de libre passage à la sortie	-609'897'596	-600'396'891	1.6%
Versements anticipés EPL/divorce	-16'686'421	-15'312'058	9.0%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-108'836'057	-101'332'839	7.4%
Dissolution pour contributions aux frais	-34'700	-69'980	-50.4%
Versements indus	-5'790	-7'693	-24.7%
Corrections	1'325	467	183.8%
Rémunération du capital épargne 1.0%, (ann. préc.: 1.0%)	53'659'553	49'032'336	9.4%
Charges d'intérêts sur les prestations de libre passage	8'721	6'836	27.6%
Total avoir d'épargne assurés actifs au 31.12	5'697'410'956	5'161'266'744	10.4%

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la rémunération de l'avoir d'épargne s'aligne en premier lieu sur les possibilités financières de la fondation et ensuite sur les taux d'intérêt crédités par des banques suisses représentatives pour les comptes de libre passage. La rémunération est revue chaque trimestre. Etant donné que le niveau des taux d'intérêt a généralement été très bas au cours de l'exercice sous revue, un taux de 1,0%, identique à celui de l'année précédente, a été crédité en 2012. A partir de 2013, la valeur indicative de la rémunération s'alignera sur le taux de swap à 5 ans, des suppléments pouvant être définis en fonction du degré de couverture.

2.1.6.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	3'731'934'576.71	3'372'232'606.00	10.7%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance, de 5,7 milliards de francs, environ 65,5% (année précédente: 65,3%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

2.1.6.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La branche CLP ne couvre pas de risques actuariels. Un rapport de l'expert n'est pas nécessaire. Il est tenu compte des particularités des comptes de libre passage par le biais d'une stratégie de placement dynamique.

2.1.6.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

2.1.6.5.1. Provisions techniques

En raison de la tolérance structurelle au risque restreinte de la branche CLP, le Conseil de fondation a décidé en

Développement des provisions techniques	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01.	71'491'000	45'685'000	56.5%
Modification provision pour protection du capital	28'487'000	25'806'000	10.4%
Total provisions techniques au 31.12	99'978'000	71'491'000	39.8%

2009 de constituer progressivement une provision pour protection du capital. Celle-ci a été enregistrée dans le règlement des provisions revu et adopté le 9 décembre 2009 par le Conseil de fondation. Au cours de l'année sous revue, cette provision a été dotée de 28,5 millions de francs, ce qui correspond à 0,5% des capitaux de prévoyance (5'697 milliards de francs).

Les provisions techniques de la branche CLP sont exclusivement composées de la provision pour protection du capital. La valeur théorique des charges d'intérêts pour deux ans est pratiquement atteinte.

2.1.6.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Grâce à la rémunération conservatrice et aux résultats satisfaisants des placements, le degré de couverture a évolué très positivement. Il s'élève actuellement à 105,2%. Cependant, le degré de couverture théorique de 113,4%, visé par le Conseil de fondation, n'est de loin pas atteint.

Degré de couverture	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5'797'388'956	5'232'757'744	10.8%
Réserve pour fluctuation des cours	301'641'571	148'447'379	103.2%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	6'099'030'526	5'381'205'124	13.3%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	105.2%	102.8%	2.3%

2.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

2.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande 31.12.2012	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	25.0%	21.0%	42.0%	2'393'749'768	39.5%
Obligations Suisse	29.0%	15.0%	33.0%	1'179'278'788	19.5%
Obligations monde	16.5%	14.5%	18.5%	948'920'893	15.7%
Actions Suisse	4.0%	3.0%	5.0%	218'528'508	3.6%
Actions monde	10.5%	8.5%	12.5%	600'070'333	9.9%
Actions marchés émergents	1.0%	0.0%	2.0%	20'659'377	0.3%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	395'592'887	6.5%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	3.0%	70'535'400	1.2%
Hedge Funds	3.0%	0.0%	4.0%	116'704'273	1.9%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	85'995'002	1.4%
FX Overlay				28'258'436	0.5%
Total placements de capitaux				6'058'293'665	100.0%

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale, les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

2.1.8. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

2.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	0	5'274	-100.0%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	44'908	78'512	-42.8%
Parts du pool impôt anticipé	1'180'105	930'965	26.8%
Avoirs auprès de destinataires	20'199	23'199	-12.9%
Total autres créances	1'245'213	1'037'950	20.0%

2.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	19'883'909	21'773'230	-8.7%
Engagements pour dommages éventuels	550'000	550'000	0.0%
Engagements auprès d'autres branches	4'412'895	2'931'278	50.5%
Impôt à la source et impôt anticipé	449'072	315'722	42.2%
Engagements à l'égard de tiers	317'497	452'481	-29.8%
Total autres engagements	25'613'372	26'022'710	-1.6%

2.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Autres provisions non techniques	10'099	22'887	-55.9%
Total provisions non techniques	10'099	22'887	-55.9%

2.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Commission de traitement impôt à la source	79'801	53'632	48.8%
Bénéfices de liquidations	0	276'640	-100.0%
Divers/autres recettes	0	490	-100.0%
Total autres recettes	79'801	330'762	-75.9%

2.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Amortissement de cotisations non recouvrables	0	386'000	-100.0%
Frais de chèques postaux	5'402	4'069	32.8%
Frais généraux	1'325	467	183.7%
Autres dépenses	3'051	2'362	29.2%
Total autres charges	9'778	392'898	97.5%

2.1.8.6. Frais d'administration

Les dépenses administratives ont augmenté de 30,4% à 8,12 millions de francs. Cette hausse s'explique principalement par les frais d'infrastructure de l'ordre de 1,26 million de francs (année précédente: 0,51 million de francs) et par l'amortissement exceptionnel pour le projet Integra 1 de 1,662 millions de francs (année précédente: 0,831 million de francs). Le projet Integra 1 a ainsi été totalement amorti. En outre, le projet «Standardisation de l'échange de données (Eldap) avec les clients» a encore avancé. Il a occasionné des coûts budgétés de quelque 0,2 million de francs.

Dépenses administratives	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	7'488'874	5'721'739	30.9%
Frais administratifs directs	5'631'400	4'887'429	15.2%
Amortissements/projets directs	1'857'474	834'310	122.6%
Frais administratifs Fondation	628'911	505'198	24.5%
Direction	408'340	255'965	59.5%
Conseil de fondation	11'234	12'936	-13.2%
Frais des projets	70'937	64'369	10.2%
Révision	52'400	37'258	40.6%
Autorité de surveillance	71'000	129'670	-45.2%
Autres honoraires	15'000	5'000	200.0%
Total frais administratifs	8'117'786	6'226'937	30.4%

Les frais administratifs directs par compte ont à nouveau légèrement augmenté. Ils se chiffrent en moyenne à 6,94 francs (année précédente: 6,37 francs) et ne sont pas imputés aux clients.

A l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution aux frais n'a été prélevée pour la gestion. Les frais des comptes de libre passage sont donc presque intégralement financés par les produits du capital.

Financement des frais administratifs	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	34'700	69'980	-50.4%
Financement par le produit du capital	8'083'086	6'156'957	31.3%
Total frais administratifs	8'117'786	6'226'937	30.4%

2.2. Comptes annuels 2012 Comptes de libre passage CLP

2.2.1. Bilan et compte d'exploitation

2.2.1.1. Bilan Comptes de libre passage

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	6'125'124'335.99	5'407'586'097.68
Liquidités	65'293'533.82	76'499'414.71
Autres créances	1'245'212.52	1'037'949.77
Placements de capitaux	6'058'293'664.63	5'328'386'683.70
Liquidités/marché monétaire CHF	2'393'749'768.35	1'409'307'187.55
Obligations Suisse	1'179'278'788.12	1'757'339'524.80
Obligations monde	948'920'892.94	887'767'100.60
Actions Suisse	218'528'507.91	164'371'664.03
Actions monde	600'070'332.58	460'897'133.79
Actions marchés émergents	20'659'377.02	40'225'409.46
Matières premières	85'995'001.80	55'637'497.98
Hedge Funds	116'704'272.99	144'012'228.63
Valeurs immobilières Suisse	395'592'886.87	349'064'484.63
Valeurs immobilières monde	70'535'400.00	91'549'470.00
FX Overlay	28'258'436.05	-31'785'017.77
Matériel d'exploitation	291'925.02	1'662'049.50
Actifs de régularisation	0.00	13'608.00
Total des actifs	6'125'124'335.99	5'407'599'705.68
PASSIF		
Engagements	25'616'133.25	26'106'460.48
Prestations de libre passage et rentes	2'761.07	83'750.16
Autres engagements	25'613'372.18	26'022'710.32
Passifs de régularisation	467'577.00	265'234.66
Provisions non techniques	10'099.45	22'887.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5'797'388'955.68	5'232'757'744.10
Capital de prévoyance assurés actifs	5'697'410'955.68	5'161'266'744.10
Provisions techniques	99'978'000.00	71'491'000.00
Réserve pour fluctuation des cours	301'641'570.61	148'447'379.44
Découvert/fonds disponibles	0.00	0.00
Etat au début de la période	0.00	0.00
Capital de la Fondation	0.00	0.00
Résultat annuel	0.00	0.00
Total des passifs	6'125'124'335.99	5'407'599'705.68

2.2.1.2. Compte d'exploitation comptes de libre passage

	CHF	CHF
Prestations d'entrée	1'217'929'385.47	1'126'749'175.69
Dépôts de libre passage	1'216'125'328.70	1'124'787'285.34
Paievements versements anticipés EPL/divorce	1'804'056.77	1'961'890.35
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>1'217'929'385.47</i>	<i>1'126'749'175.69</i>
Prestations réglementaires	-108'836'056.51	-101'332'839.29
Prestations en capital lors de la retraite	-85'072'141.49	-78'479'190.15
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-23'763'915.02	-22'853'649.14
Prestations de sortie	-626'584'016.36	-615'708'949.13
Prestations de libre passage à la sortie	-609'897'595.81	-600'396'891.12
Versements anticipés EPL/divorce	-16'686'420.55	-15'312'058.01
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-735'420'072.87</i>	<i>-717'041'788.42</i>
Dissolution/constitution	-564'664'586.30	-484'552'559.26
capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-482'509'312.60	-409'707'387.27
Dissolution/constitution de provisions techniques	-28'487'000.00	-25'806'000.00
Rémunération du capital épargne	-53'668'273.70	-49'039'171.99
Résultat net de la partie assurance	-82'155'273.70	-74'845'171.99
Résultat net du placement de la fortune	243'349'741.25	110'563'897.26
Intérêts encaissés sur les liquidités	128'293.50	224'337.10
Intérêts des autres créances	0.00	0.00
Rémunération des placements de capitaux	248'903'576.50	115'692'638.77
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	9'043'868.80	6'100'076.00
Résultat obligations Suisse	43'945'734.71	112'728'819.98
Résultat obligations monde	62'145'091.85	37'124'173.65
Résultat actions Suisse	30'294'737.76	-15'747'669.68
Résultat actions monde	64'509'955.38	-28'850'013.92
Résultat actions marchés émergents	5'308'945.32	-8'382'351.81
Résultat matières premières	-3'593'357.66	2'395'857.02
Résultat Hedge Funds	-909'866.95	460'224.11
Résultat valeurs immobilières Suisse	27'938'157.25	15'166'139.86
Résultat valeurs immobilières monde	277'658.00	-979'068.05
Résultat FX Overlay	9'941'899.24	-4'334'386.86
Résultat autres recettes/dépenses	752.80	10'838.47
Dépenses de gestion de la fortune	-5'682'128.75	-5'353'078.61
Dissolution/constitution de provisions non techniques	12'787.55	0.00
Autres recettes	114'500.63	400'741.88
Produit de prestations de services fournies	34'700.00	69'980.00
Autres recettes	79'800.63	330'761.88
Autres charges	-9'778.90	-392'898.36
Charges administratives	-8'117'785.66	-6'226'936.76
<i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>	<i>153'194'191.17</i>	<i>29'499'632.03</i>
Modification de la réserve pour fluctuation des cours	-153'194'191.17	-29'499'632.03
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-153'194'191.17	-29'499'632.03
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	0.00	0.00
Résultat annuel	0.00	0.00



3. LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

3.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Prévoyance LPP fait partie intégrante du rapport financier et donc des annexes.

3.1.1. Marche des affaires

Sur le plan opérationnel, l'exercice sous revue a été marqué par les temps forts suivants:

Les processus en suspens évoluent de façon très satisfaisante. Dans de nombreux secteurs, le nombre de processus en suspens a pu être réduit avec des effectifs identiques.

Les contrôles de qualité ont été une priorité au cours de l'exercice sous revue. Désormais, les données de base pour l'établissement de la composition du résultat actuariel sont générées sur une base trimestrielle. Des contrôles aléatoires de périodicité variable sont effectués de manière systématique ou formalisée.

L'action «Résiliation des contrats zéro» effectuée pour la troisième fois en juin a abouti à la résiliation de 330 contrats seulement (quelque 1500 l'année précédente). Et ce, grâce au fait que le service Clientèle a résolument traité les contrats «vides» (plus aucun actif).

Le cours de découverte organisé en automne à Zurich dans la branche CLP a été très bien accueilli par les participants. Il a fourni une première impression du travail avec le futur système de gestion (Apollo) et éliminé quelques appréhensions.

3.1.2. Chiffres-clés

Chiffres clés LPP	2012	2011	Ecart
Nombre d'assurés actifs	30'379	29'113	4.3%
Nombre de rentes versées	3'467	3'175	9.2%
Nombre d'employeurs affiliés	20'049	20'483	-2.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'553'613'974	1'371'372'804	13.3%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'455'533'618	1'304'086'453	11.6%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	30'794'004	13'953'830	120.7%
Frais administratifs directs*	9'326'319	9'260'337	0.7%
Frais administratifs directs par assuré**	275.55	286.80	-3.9%
Rendement sur le capital moyen investi	6.0%	3.9%	53.3%
Degré de couverture: effectif	106.7%	105.2%	1.5%
Degré de couverture: théorique	117.5%	117.5%	0.0%

* hors frais de gestion de fortune

** Modification de la méthode de calcul à partir de 2012

3.1.2.1. Commentaire des chiffres clés

Sur le plan financier, l'exercice a été principalement marqué par les faits suivants:

Le nombre d'assurés a augmenté de 4,3% pour atteindre 30'379. Le nombre d'affiliations/entreprises (y compris affiliations sans assurés) accuse une nouvelle baisse et s'inscrit actuellement à 20'049.

La fortune de prévoyance a augmenté de 13,3% à 1'553,61 millions de francs. Les placements ont réalisé une performance de 6,0% (3,9% l'année précédente). Dans l'année sous revue, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 1,5% (année précédente: 2,0%). Cette performance, associée à la faible charge de rémunération pour les capitaux de prévoyance, débouche sur un résultat des intérêts satisfaisant.

Le résultat des risques (y compris les provisions techniques) est une fois encore nettement négatif, bien que les risques décès et invalidité font état de marges suffisantes. L'évolution du risque durant l'exercice sous revue a été marquée, d'une part, par la non-couverture des frais engendrés lors des départs à la retraite (taux de conversion légal) et, d'autre part, par la réduction du taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,5% qui, si elle a entraîné des charges exceptionnelles, a également permis de renforcer la stabilité financière de la branche LPP (exercice précédent: introduction des bases techniques LPP 2010).

Au total, les comptes clôturent sur un bénéfice de 30,8 millions de francs, lequel est attribué dans son intégralité aux réserves pour fluctuation de valeur.

Les frais administratifs directs par assuré sont en léger recul et sont actuellement de 276 francs.

3.1.3. Membres actifs et rentiers

3.1.3.1. Assurés actifs

Au cours de l'exercice sous revue, le nombre d'assurés a progressé de 4,3% pour atteindre 30'379 personnes (année précédente 29'113). L'effectif d'assurés par affiliation se situe à 1,5 personnes (année précédente: 1,4).

Personnes assurées	31.12.2012 Nombre	31.12.2011 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	7'405	7'257	2.0%
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	22'407	21'398	4.7%
Total affiliations employeurs/entreprises	29'812	28'655	4.0%
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	238	197	20.8%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	90	78	15.4%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	239	183	30.6%
Total affiliations individuelles	567	458	23.8%
Total personnes assurées	30'379	29'113	4.3%

3.1.3.2. Bénéficiaires de rentes

Au cours de l'année sous revue, le nombre de rentes versées a augmenté de 9,2%, passant de 3'175 à 3'467 (année précédente: 14,2%). La hausse la plus forte a été enregistrée par les rentes de vieillesse au sein desquelles en particulier le portefeuille de rentiers RA présente une croissance qui se situe au-dessus de la moyenne. La hausse du nombre de rentes d'invalidité en cours a été légèrement plus faible (3,2%) que l'année précédente. Le nombre de cas de prestations d'invalidité en suspens est en légère diminution.

Nombre de rentes	31.12.2012 Nombre	31.12.2011 Nombre	Ecart
Rentes de vieillesse	2'018	1'735	16.3%
Rentes d'invalidité	799	774	3.2%
Rentes de conjoint	268	246	8.9%
Rentes d'enfant	382	420	-9.0%
Total rentes	3'467	3'175	9.2%
Cas de prestations en suspens (invalidité)	476	488	-2.5%
Cas de prestations en suspens (décès)	15	16	-6.3%

Répartition des rentes	Femmes Nombre	Hommes Nombre	Total Nombre
Rentes de vieillesse	331	1'687	2'018
Rentes d'invalidité	226	573	799
Rentes de conjoint	249	19	268
Rentes d'enfant	187	195	382
Total rentes	993	2'474	3'467

La part des femmes dans le total des rentes s'élève à 28,6% (année précédente: 30%) ; elle continue par conséquent à diminuer.

3.1.3.3. Evolution du risque Invalidité

Le nombre de cas d'invalidité (augmentations du degré d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'année sous revue a reculé de près de 20,7% (année précédente: 6,1%).

Courbe du risque	2012 Nombre	2011 Nombre	Ecart
Nouveaux cas d'invalidité	73	92	-20.7%

Les faits suivants revêtent de l'importance pour l'appréciation de l'évolution du risque invalidité:

- > Décalage dans le temps: la période entre la naissance du droit à la prestation (année de la naissance du droit) et le premier versement de la prestation s'élève, pour les effectifs de l'institution supplétive, en moyenne à environ cinq ans.
- > Cas en suspens dans l'administration: du fait de manques de capacités de gestion, il est possible qu'un nombre plus faible de cas pour lesquels une prestation est versée pour la première fois soit traité et que, par conséquent, le nombre de cas de prestations en suspens augmente fortement. Mais au cours de l'exercice sous revue, leur nombre est resté pratiquement constant.
- > Pratique restrictive de l'AI: la pratique plus restrictive de l'assurance invalidité devrait entraîner un recul général des nouveaux rentiers. Cet effet n'est pas nettement perceptible.

3.1.3.4. Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Etant donné que le renchérissement a été très faible sur la période pertinente pour le calcul, seules les rentes nées en 2009 doivent obligatoirement être adaptées au 1.1.2013.

Il a été renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes:

- > Le degré de couverture visé n'est pas atteint.
- > Les perspectives incertaines des marchés des capitaux exigent une grande retenue.
- > Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes reposent sur une rémunération de 2,5%, alors que les avoirs de vieillesse des actifs sont rémunérés en 2012 et en 2013 au taux d'intérêt minimal LPP de 1,5%.

3.1.3.5. Employeurs affiliés (Prévoyance LPP)

Les employeurs ne peuvent s'affilier à l'institution supplétive que dans la branche Prévoyance LPP.

Outre les employeurs, la branche Prévoyance LPP accepte aussi des particuliers s'ils remplissent les conditions prévues par la loi.

Le nombre total d'affiliations (employeurs, indépendants et maintien facultatif de l'assurance) a baissé pour atteindre 20'049.

Entreprises/affiliations	31.12.2012 Nombre	31.12.2011 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	4'543	5'220	-13.0%
Affiliations d'office en suspens	1'417	1'451	-2.3%
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	12'358	12'291	0.5%
Total employeurs/entreprises	18'318	18'962	-3.4%
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	251	211	19.0%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	96	88	9.1%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	288	235	22.6%
Total affiliations individuelles	635	534	18.9%
Affiliations résiliées seulement avec rentes	1'096	987	11.0%
Total entreprises/affiliations	20'049	20'483	-2.1%

3.1.4. Mode de mise en œuvre du but

3.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

La branche Prévoyance LPP offre sept plans. Le plan AN s'applique à toutes les affiliations d'entreprises, le plan MA, aux salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP), le plan SE, aux indépendants (art. 44 LPP). Les plans WG, WA, WO et WR permettent le maintien de l'assurance selon l'art. 47 LPP. Le plan WR est ouvert aux personnes désireuses de maintenir leur assurance quand elles ne sont plus assujetties à l'assurance obligatoire pour les risques des personnes au chômage (voir chiffre 4.1.3.1., plan AL).

Il s'agit, dans leur totalité, de plans régis par la primauté des cotisations selon la LPP: tant les prestations de vieillesse que celles pour décès et invalidité dépendent de l'épargne individuelle, disponible ou projetée.

3.1.4.2. Financement, méthodes de financement

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge la moitié des cotisations, le salarié, l'autre moitié. Dans les plans d'assurance facultative (SE, WG, WA, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par la personne assurée.

3.1.5. Placements de capitaux

3.1.5.1. Stratégie de placement

La stratégie de placement pour la branche LPP est restée inchangée en 2012.

3.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

Dans le courant de l'année 2012, des liquidités (provenant notamment de l'afflux d'argent frais) ont principalement été investies dans les catégories obligations Suisse et monde. Mais le Comité de placement a également décidé des achats dans les branches immobilier Suisse et étranger.

3.1.5.3. Afflux de capitaux

L'afflux de fonds net dans la branche LPP a été supérieur à celui de l'année précédente et s'est monté à 103 millions de francs.

Afflux de capitaux	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Afflux net*	103'220'760	96'913'172	6.5%

* cotisations moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales, ni régularisations

3.1.5.4. Performance

Mesurée à l'aune du capital investi moyen, la performance globale en 2012 a été de 6,0% après les 3,9% réalisés l'année précédente.

3.1.6. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

3.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 01.01.2005, la fondation est entièrement autonome. La branche Prévoyance LPP couvre elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement de la fortune.

3.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)

Développement de l'avoir d'épargne	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Etat de l'avoir d'épargne au 01.01.	792'403'891	759'000'037	4.4%
Cotisations d'épargne salariés	37'656'311	37'044'572	1.7%
Cotisations d'épargne employeurs	61'353'400	58'463'444	4.9%
Autres cotisations et dépôts	2'519'138	2'594'750	-2.9%
Dépôts de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	197'548'782	195'154'788	1.2%
Païement versements anticipés EPL/divorce	635'865	382'580	66.2%
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	2'778'006	3'087'691	-10.0%
Prestations de libre passage à la sortie	-133'972'370	-125'049'565	7.1%
Versements anticipés EPL/divorce	-4'847'487	-3'024'047	60.3%
Résiliation du contrat d'affiliation	-10'352'971	-26'303'469	-60.6%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-111'710'606	-122'506'300	-8.8%
Rémunération du capital épargne 2.0% (ann. préc.: 2.0%)	10'940'098	13'559'412	-19.3%
Total avoir d'épargne assurés actifs au 31.12.	844'952'056	792'403'891	6.6%

Les avoirs d'épargne ont été rémunérés à 1,5% (année précédente: 2,0%). Ce taux correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral.

3.1.6.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	726'280'834	687'500'350	5.6%
Taux d'intérêt minimum LPP	1.5%	2.0%	-25.0%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs, de 847 millions de francs, environ 86% (année précédente: 87%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

3.1.6.4. Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Développement de la réserve mathématique (RM)	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Réserve mathématique au 01.01.	372'030'000	297'368'000	25.1%
Corrections rentes de vieillesse, d'invalidité et de survivants	217'260	-951'180	-122.8%
Prestations versées*	-23'401'502	-21'660'907	8.0%
Réserves mathématiques versées à la résiliation du contrat	-933'473	-1'419'048	-34.2%
Rémunération des réserves mathématiques**	10'725'000	8'777'000	22.2%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	3'633'298	9'243'893	-60.7%
Augmentation RM provenant d'avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse)	53'352'417	66'100'242	-19.3%
Augmentation RM provenant de l'abaissement de l'intérêt technique	26'635'000	0	n/a
Augmentation RM provenant du changement de bases	0	14'572'000	100.0%
Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.	442'258'000	372'030'000	18.9%

* Contient les prestations réglementaires pour les rentes en cours de 25,12 millions de francs ainsi qu'un montant net de 1,71 millions de francs pour les avoirs d'épargne des passifs

** 2011: rémunération des réserves mathématiques: 9,701 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 0,924 millions de francs

** 2012: rémunération des réserves mathématiques: 11,829 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 1,104 millions de francs

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de 18,9% (année précédente: 25,1%). Les points suivants ont été déterminants:

- > Augmentation de la réserve mathématique liée aux avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse): suite à la forte croissance actuelle du portefeuille des rentiers RA, la mise en réserve pour les nouveaux rentiers a affiché une augmentation notable.
- > Taux d'intérêt technique: l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,5% entraîne un besoin de mise en réserve supplémentaire de 26,64 millions de francs pour les rentes en cours.
- > Changement de bases: l'introduction des bases techniques LPP 2010 a créé l'année précédente un besoin de mise en réserve supplémentaire de 14,57 millions de francs pour les rentes en cours.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

Réserve mathématique	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes de vieillesse	323'340'000	265'246'000	21.9%
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité*	85'997'000	76'508'000	12.4%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	26'464'000	23'647'000	11.9%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	6'457'000	6'629'000	-2.6%
Total capital de prévoyance rentiers	442'258'000	372'030'000	18.9%

* La réserve mathématique des rentes d'invalidité en cours, mentionnée ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité à vie, sous déduction de l'avoir de vieillesse faisant partie de ladite rente. Ce dernier figure dans les avoirs d'épargne jusqu'à la retraite du rentier concerné.

L'évolution de la réserve mathématique des rentes en cours est marquée par la diminution du taux d'intérêt technique à 2,5% et par l'augmentation des rentes de vieillesse du fait de la croissance du portefeuille RA.

Les détails se présentent comme suit:

- > Le besoin de constitution de réserves supplémentaires engendré par la baisse du taux d'intérêt technique est le plus visible pour les rentes de vieillesse et d'invalidité où il représente respectivement 16,0 millions et 8,7 millions de francs.
- > Le portefeuille de bénéficiaires de rentes RA compte actuellement quelque 1'165 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 193 millions de francs (année précédente: 970 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 154 millions de francs). Il représente donc plus de la moitié de l'ensemble de l'effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse.

3.1.6.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle date du 21 février 2013.

Elle montre que le résultat du risque des actifs a à nouveau été positif, que le résultat des intérêts a été satisfaisant, que les années 2009-2012 ont déjà compensé environ 95% des pertes de 2008 et qu'un gain de coûts notable a été réalisé pour la quatrième fois consécutive. Malgré tout, l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur est encore loin d'être atteint, si bien que la pleine tolérance financière au risque n'est pas encore présente. L'expertise indique par ailleurs que le taux de conversion trop élevé a entraîné des pertes à la retraite de quelque 7,5 millions de francs et que la provision pour le préfinancement de ces pertes a dû être augmentée d'environ 16,7 millions de francs suite à la réduction du taux d'intérêt technique.

Enfin, l'expertise démontre que la part des réserves mathématiques pour rentiers par rapport à l'ensemble des capitaux de prévoyance est de 31% (année précédente: 29%). La tolérance structurelle au risque peut donc continuer à être qualifiée de bonne, même s'il y a lieu de prêter attention à ce risque, notamment du fait de la répartition des classes d'âge des assurés actifs.

3.1.6.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

3.1.6.6.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01	138'049'000	117'816'000	17.2%
Modification provision pour changement de tarif	2'682'000	-6'012'000	-144.6%
Modification provision pour pour taux de conversion	16'663'000	11'200'000	48.8%
Modification provision pour cas AI en suspens	1'509'000	-1'014'000	-248.8%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	4'374'000	306'000	1329.4%
Modification provision pour fluctuations du risque	3'731'000	15'732'000	-76.3%
Modification provision pour cas de surassurance	-288'000	21'000	-1471.4%
Total provisions techniques au 31.12.	166'720'000	138'049'000	20.8%

Avant tout en raison de l'abaissement du taux d'intérêt technique à 2,5%, les provisions technique se sont accrues à 167 millions de francs.

La provision pour changement de tarif a été dotée selon la pratique usuelle.

En raison de la réduction du taux d'intérêt technique, la provision pour pertes sur le taux de conversion a dû être augmentée une nouvelle fois d'environ 15 millions de francs et la provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (IBNR) d'environ 4,2 millions de francs.

La provision pour cas AI en suspens augmente du fait de la réduction du taux d'intérêt technique de quelque 3,1 millions et diminue d'environ 1,6 millions en raison de la baisse du nombre de cas.

La provision pour fluctuations du risque actifs est totalement dotée au 31.12.2012.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

Provisions techniques	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif (1.0% resp. bzw. 0.5%)	4'652'000	1'970'000	136.1%
Provision pour taux de conversion	47'355'000	30'692'000	54.3%
Provision pour cas AI en suspens	30'403'000	28'894'000	5.2%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	51'048'000	46'674'000	9.4%
Provision pour cas de surassurance	3'421'000	3'709'000	-7.8%
Provision pour fluctuations du risque	29'841'000	26'110'000	14.3%
Total provisions techniques	166'720'000	138'049'000	20.8%

3.1.6.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture a augmenté à 106,7% en dépit de charges exceptionnelles pour la réduction du taux d'intérêt technique. Selon la stratégie de placement, le degré de couverture visé s'élève à 117,5%.

Degré de couverture	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'455'533'618	1'304'086'453	11.6%
Réserve pour fluctuation des cours	98'075'355	67'281'351	45.8%
Fonds disponibles	5'000	5'000	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	1'553'613'974	1'371'372'804	13.3%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	106.7%	105.2%	1.5%

3.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

3.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande 31.12.2012	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	1.0%	0.0%	10.0%	32'189'644	2.3%
Obligations Suisse	45.0%	40.0%	50.0%	639'476'800	44.8%
Obligations monde	21.5%	19.0%	24.0%	301'564'884	21.1%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	77'760'811	5.4%
Actions monde	12.5%	10.0%	15.0%	182'651'336	12.8%
Actions marchés émergents	1.0%	0.5%	1.5%	10'429'566	0.7%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	9.0%	98'798'955	6.9%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	2.5%	25'810'197	1.8%
Hedge Funds	3.0%	0.0%	4.0%	27'918'450	2.0%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	22'802'888	1.6%
FX Overlay				8'275'009	0.6%
Total placements de capitaux				1'427'678'539	100.0%

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale, les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

3.1.7.2. Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Aucun placement n'a été effectué auprès des employeurs affiliés. Cependant, du fait de la nature de l'activité, un certain montant est de facto placé auprès des employeurs en raison des arriérés de cotisations de 123 millions de francs (année précédente: 131 millions de francs), soit 83% des cotisations annuelles (année précédente: 91%). Si les sommes en souffrance ne peuvent être recouvrées selon la procédure d'encaissement, le Fonds de garantie en assure la couverture.

Cotisations en souffrance	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Total cotisations en souffrance	123'021'047	131'340'925	-6.3%
Cotisations des salariés et des employeurs	147'878'630	144'045'719	2.7%
Part des impayés dans les cotisations annuelles	83.2%	91.2%	-8.8%

Les réserves de cotisations des employeurs sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit exclusivement de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation d'utilisation.

Réserves de cotisations patronales	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Etat réserves de cotisations patronales au 01.01	241'855	203'599	18.8%
Affectation	37'824	64'372	-41.2%
Utilisation	-93'948	-28'138	233.9%
Intérêts 1.0% (année précédente: 1.0%)	1'728	2'021	-14.5%
Total réserves de cotisations patronales au 31.12.	187'459	241'855	-22.5%

3.1.8. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

3.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	82'441	103'588	-20.4%
Avoirs auprès d'autres branches	8'271'942	5'914'205	39.9%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	6'122	6'771	-9.6%
Parts du pool impôt anticipé	278'921	213'569	30.6%
Avoirs auprès du Fonds de garantie	37'032'240	29'972'263	23.6%
Avoirs auprès de destinataires	113'406	72'019	57.5%
Total autres créances	45'785'071	36'282'415	26.2%

L'avoir auprès du Fonds de garantie se monte à 34,163 millions de francs (année précédente: 26,962 millions de francs) pour les cas d'insolvabilité, 0,270 million de francs pour les sinistres selon l'article 12 LPP (année précédente: 0,602 million) et 2,599 millions de francs pour la compensation de la structure d'âge (année précédente: 2,408 millions).

3.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	2'086'375	3'388'716	-38.4%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	2'793'144	2'963'148	-5.7%
Impôt à la source et impôt anticipé	263'537	315'520	-16.5%
Engagements à l'égard de tiers	888'160	1'113'898	-20.3%
Autres engagements	453'567	767'846	-40.9%
Total autres engagements	6'484'783	8'549'128	-24.1%

3.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Provision pour compenser la structure d'âge	2'959'074	1'425'458	107.6%
Ducroire sur remboursement	55'480	36'009	54.1%
Ducroire sur cas d'insolvabilité	1'708'148	1'348'086	26.7%
Total provisions non techniques	4'722'703	2'809'553	68.1%

Le Conseil de fondation a décidé le 3.12.2010, avec un degré de couverture de 105%-109,9%, de mettre en réserve la moitié des subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge défavorable et d'utiliser ces fonds dans les années à venir pour réduire paritairement les cotisations de risque dans les classes de cotisation supérieures.

3.1.8.4. Produits recettes

Autres recettes	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Indemnités reçues du Fonds de garantie pour insolvabilités	25'810'574	25'096'486	2.8%
Indemnités reçues du Fonds de garantie art. 12	1'068'567	1'315'057	-18.7%
Demande Fonds de garantie art. 12	2'250	5'250	-57.1%
Augmentation/diminution Fonds de garantie art. 12	1'053'666	1'205'769	-12.6%
Produit des intérêts du compte courant Fonds de garantie art. 12	12'651	104'038	-87.8%
Total recettes transactions avec le Fonds de garantie	26'879'141	26'411'543	1.8%
Réception ultérieure dividende de faillite	877'902	930'405	-5.6%
Commission de traitement impôt à la source	20'248	15'210	33.1%
Divers/autres recettes	62'652	73'771	-15.1%
Total recettes diverses	960'802	1'019'385	-5.7%
Total autres recettes	27'839'943	27'430'928	1.5%

Au cours de l'exercice sous revue, 1'422 demandes de paiement de prestations d'insolvabilité ont été déposées auprès du Fonds de garantie pour un montant de 25,811 millions de francs (année précédente: 1'415 procédures pour un montant de 25,096 millions de francs).

Pour les cas de sinistres au sens de l'article 12 LPP, trois demandes ont été déposées pour un montant total de 0,41 million de francs (année précédente: sept cas pour un montant total de 0,512 million).

3.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Dividende ultérieur de faillite au Fonds de garantie	1'333'861	1'511'786	-11.8%
Dépenses pour insolvabilités	25'354'616	24'515'104	3.4%
Dédommagements fonds de garantie à l'assurance pour insolvabilité	18'168'355	13'351'233	36.1%
Dédommagements fonds de garantie insuffisants pour insolvabilité	803'119	630'101	27.5%
Modification fonds de garantie insolvabilité	6'383'142	10'533'770	-39.4%
Bonification pour compensation structure d'âge fonds de garantie aux employés	1'111'540	1'722'733	-35.5%
Remboursement fonds de garantie art.12	354'117	0	n/a
Total charges transactions avec le Fonds de garantie	28'154'134	27'749'623	1.5%
Amortissement de cotisations non recouvrables	30'006	330'974	-90.9%
Amortissement de prestations non recouvrables	186'179	16'635	1019.2%
Amortissement de l'indemnité art. 12	8'134	3'454	135.5%
Frais de chèques postaux	46'080	42'377	8.7%
Paiement cotisation par la réserve de contributions patronales	8'081	3'994	102.3%
Frais généraux	1'231'854	1'395'058	-11.7%
Autres dépenses	9'679	2'325	316.3%
Total charges diverses	1'520'013	1'794'817	-15.3%
Total autres charges	29'674'147	29'544'440	0.4%

En contrepartie, le Fonds de garantie a versé un montant total de 18,168 millions de francs pour 1'212 cas d'insolvabilité traités (année précédente: 863 cas pour un montant total de 13,351 millions de francs).

Pour les cas de sinistres au sens de l'article 12 LPP, le Fonds de garantie a effectué des versements à concurrence de 1,112 millions de francs (année précédente: 1,723 millions).

3.1.8.6. Frais d'administration

Les frais d'administration ont augmenté de 8,9% à 13,7 millions de francs. Cette hausse s'explique principalement par les frais d'infrastructure pour l'organe de direction et par l'amortissement exceptionnel pour le projet Integra 1 de l'ordre de 1,492 millions de francs (année précédente: 0,746 million de francs). Le projet Integra 1 a ainsi été totalement amorti. D'autres charges extraordinaires sont imputables au projet stratégique Apollo 2 qui a engendré au cours de l'exercice sous revue des coûts budgétés de 0,75 million de francs (année précédente: 0,59 million de francs).

Dépenses administratives	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	11'572'709	10'751'405	7.6%
Frais administratifs directs	9'326'319	9'260'337	0.7%
Amortissements/projets directs	2'246'390	1'491'068	50.7%
Frais administratifs Fondation	2'122'711	1'825'433	16.3%
Direction	1'732'350	1'194'502	45.0%
Conseil de fondation	47'661	60'367	-21.0%
Frais des projets	87'370	300'391	-70.9%
Révision	163'193	163'498	-0.2%
Expert	75'703	81'194	-6.8%
Autorité de surveillance	11'000	20'973	-47.6%
Autres honoraires	5'434	4'508	20.5%
Total frais administratifs	13'695'420	12'576'838	8.9%

Les frais administratifs directs par personne assurée (actifs et rentiers, état au 31.12.2012) sont en légère baisse et s'établissent actuellement à 276 francs (année précédente: 287 francs).

Les frais administratifs de 13,7 millions de francs ont une nouvelle fois pu être intégralement financés par les cotisations, en particulier grâce aux frais pour débours extraordinaires. Il en résulte un résultat positif de 3,7 millions de francs. Le Fonds de garantie n'a donc une nouvelle fois pas eu à prendre en charge un déficit des frais administratifs.

Financement des frais administratifs	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Contributions ordinaires assurés et employeurs	11'059'331	11'507'031	-3.9%
Participations aux frais pour débours extraordinaires	6'348'629	6'830'625	-7.1%
Bénéfice	-3'712'541	-5'760'818	-35.6%
Total frais administratifs	13'695'420	12'576'838	8.9%

3.2. Comptes annuels 2012 Prévoyance professionnelle LPP

3.2.1. Bilan et compte d'exploitation

3.2.1.1. Bilan Prévoyance LPP

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	1'616'722'182.83	1'428'376'568.77
Liquidités	18'025'600.92	19'712'067.46
Autres créances	45'785'070.82	36'282'414.68
Placements de capitaux	1'427'678'539.36	1'238'230'055.78
Liquidités/marché monétaire CHF	32'189'643.70	56'210'172.23
Obligations Suisse	639'476'799.64	546'727'626.92
Obligations monde	301'564'884.09	257'761'017.92
Actions Suisse	77'760'810.55	66'138'386.84
Actions monde	182'651'336.13	160'567'263.32
Actions marchés émergents	10'429'566.10	9'084'703.42
Matières premières	22'802'887.98	23'143'424.77
Hedge Funds	27'918'450.42	32'999'366.51
Valeurs immobilières Suisse	98'798'955.20	75'742'909.49
Valeurs immobilières monde	25'810'196.52	21'304'995.00
FX Overlay	8'275'009.03	-11'449'810.64
Matériel d'exploitation	2'211'925.02	2'811'105.44
Actifs de régularisation	8'650.80	88'432.00
Total des actifs	<u>1'616'730'833.63</u>	<u>1'428'465'000.77</u>
PASSIF		
Engagements	57'996'615.50	53'743'691.82
Prestations de libre passage et rentes	51'511'832.98	45'194'564.13
Autres engagements	6'484'782.52	8'549'127.69
Passifs de régularisation	210'083.20	297'097.62
Réserve de contributions patronales	187'458.85	241'854.65
Provisions non techniques	4'722'702.57	2'809'553.18
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'455'533'618.36	1'304'086'452.59
Capital de prévoyance assurés actifs	846'555'618.36	794'007'452.59
Capital de prévoyance rentiers	442'258'000.00	372'030'000.00
Provisions techniques	166'720'000.00	138'049'000.00
Réserve pour fluctuation des cours	98'075'355.15	67'281'350.91
Découvert/fonds disponibles	5'000.00	5'000.00
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Résultat annuel	0.00	0.00
Total des passifs	<u>1'616'730'833.63</u>	<u>1'428'465'000.77</u>

3.2.1.2. Compte d'exploitation Prévoyance LPP

	2012	2011
	CHF	CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	154'171'433.78	150'511'977.04
Cotisations salariés	62'992'145.90	62'179'221.80
Cotisations employeurs	84'886'484.50	81'866'497.55
Dépôts uniques et sommes de rachat	2'778'005.70	3'087'690.80
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12	409'741.40	511'713.90
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure	3'067'232.28	2'802'480.69
Versements à la réserve de contributions patronales	37'824.00	64'372.30
Prestations d'entrée	198'184'647.18	195'537'367.46
Dépôts de libre passage	197'548'781.73	195'154'787.96
Paiements versements anticipés EPL/divorce	635'865.45	382'579.50
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>352'356'080.96</i>	<i>346'049'344.50</i>
Prestations réglementaires	-85'205'561.13	-80'739'061.80
Rentes de vieillesse	-18'815'914.00	-15'309'396.40
Rentes de survivants	-1'270'548.60	-1'143'486.60
Rentes d'invalidité	-5'478'909.65	-5'580'514.60
Rentes pour enfants	-784'960.75	-822'435.60
Prestations en capital lors de la retraite	-57'245'456.68	-56'475'458.50
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-1'609'771.45	-1'407'770.10
Prestations de sortie	-150'234'339.99	-155'820'273.13
Prestations de libre passage à la sortie	-133'972'370.14	-125'049'564.82
Versements anticipés EPL/divorce	-4'847'486.50	-3'024'047.20
Versements à la dissolution du contrat	-11'414'483.35	-27'746'661.11
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-235'439'901.12</i>	<i>-236'559'334.93</i>
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-151'391'041.52	-128'335'087.96
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-41'608'068.12	-19'844'441.96
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	-70'228'000.00	-74'662'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-28'671'000.00	-20'233'000.00
Rémunération du capital épargne	-10'940'097.65	-13'559'411.70
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	56'124.25	-36'234.30
Dépenses d'assurances	-467'866.00	-441'418.54
Cotisations au Fonds de garantie	-467'866.00	-441'418.54
Résultat net de la partie assurance	-34'942'727.68	-19'286'496.93
Résultat net du placement de la fortune	76'830'876.05	43'059'108.24
Intérêts encaissés sur les liquidités	15'650.80	18'265.81
Intérêts des autres créances	1'694'271.40	1'212'509.00
Rémunération des placements de capitaux	77'543'790.74	44'550'046.84
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	153'075.45	169'076.20
Résultat obligations Suisse	14'378'036.48	37'533'873.25
Résultat obligations monde	19'118'900.11	11'802'367.71
Résultat actions Suisse	11'671'492.05	-2'777'889.32
Résultat actions monde	22'186'575.12	-568'317.71
Résultat actions marchés émergents	1'433'197.53	-1'893'111.36
Résultat matières premières	-339'228.65	1'268'782.60
Résultat Hedge Funds	-154'463.60	-47'554.26
Résultat valeurs immobilières Suisse	6'607'530.38	3'557'435.33
Résultat valeurs immobilières monde	80'694.42	-115'058.00
Résultat FX Overlay	2'407'981.45	-4'379'557.60
Dépenses de gestion de la fortune	-1'369'489.15	-1'163'661.93
Charges d'intérêts	-1'053'347.74	-1'558'051.48

Dissolution/constitution de provisions non techniques	-1'913'149.39	-1'959'056.18
Autres recettes	34'188'572.77	34'261'552.73
Produit de prestations de services fournies	6'348'629.38	6'830'624.75
Autres recettes	27'839'943.39	27'430'927.98
Autres charges	-29'674'147.99	-29'544'439.94
Charges administratives	-13'695'419.52	-12'576'838.05
<i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>	30'794'004.24	13'953'829.87
Modification de la réserve pour fluctuation des cours	-30'794'004.24	-13'953'829.87
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-30'794'004.24	-13'953'829.87
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	0.00	0.00
Résultat annuel	0.00	0.00

A large, stylized number '4' graphic in a light purple color, positioned on the right side of the page. The number is composed of thick, solid lines and is partially cut off by the right edge of the frame.

4. AC ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHÔMAGE



4. AC ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHÔMAGE

4.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Assurance pour les risques des personnes au chômage fait partie intégrante du rapport financier et donc des annexes.

4.1.1. Marche des affaires

Sur le plan opérationnel, l'exercice sous revue a été marqué par les temps forts suivants:

Apollo 2 a pu être introduit début janvier 2012, c'est-à-dire selon le calendrier prévu, dans la branche AC.

La gestion des cas de prévoyance de la région germanophone se trouve à Zurich depuis janvier 2012.

Les difficultés initiales des collaborateurs au service Prestations avec l'approche orientée processus ont rapidement pu être surmontées grâce à des mesures de support comme la formation/le contrôle par des experts externes, la numérisation de tous les dossiers, etc.

4.1.2. Chiffres-clés

Chiffres clés AC	2012	2011	Ecart
Nombre d'assurés actifs	142'309	130'662	8.9%
Nombre de rentes versées	4'435	4'274	3.8%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	539'701'952	486'952'511	10.8%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	440'140'000	426'850'000	3.1%
Excédent de recettes avant dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	39'459'441	4'519'017	773.2%
Frais administratifs directs*	1'583'611	1'005'174	57.5%
Frais administratifs directs par rente versée **	357.07	235.18	51.8%
Rendement sur le capital moyen investi	5.2%	2.3%	130.3%
Degré de couverture: effectif	122.6%	114.1%	7.5%
Degré de couverture: théorique	116.0%	114.4%	1.4%

* hors frais de gestion de fortune

** Modification de la méthode de calcul à partir de 2012

4.1.2.1. Commentaire des chiffres clés

Sur le plan financier, l'exercice a été principalement marqué par les faits suivants:

La fortune de prévoyance a augmenté de 10,8% à 539,7 millions de francs. Les placements ont réalisé une performance de 5,2% (2,25% l'année précédente). Cette performance, associée à la faible charge de rémunération pour les capitaux de prévoyance, débouche sur un résultat des intérêts satisfaisant.

Le nombre d'assurés a augmenté de 8,9% pour passer à 142'309. Grâce aux entrées de cotisations ainsi générées et à la charge des sinistres encore modérée, il a été possible de réaliser au cours de l'exercice sous revue un résultat du risque satisfaisant, en dépit des charges exceptionnelles dues à la réduction du taux d'intérêt technique. Au total, les comptes clôturent sur un résultat positif de 39,5 millions de francs et les fonds libres se montent à 29,1 millions de francs.

Les frais administratifs par rente versée s'élèvent en chiffres ronds à 357 francs.

4.1.3. Membres actifs et rentiers

4.1.3.1. Assurés actifs

Le nombre des personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés, au 31 décembre a progressé de 8,9%, pour atteindre 142'309 (exercice précédent: 130'662). Le nombre moyen de chômeurs est lui aussi en légère hausse: il est passé d'environ 123'000 à environ 126'000.

4.1.3.2. Bénéficiaires de rentes

Au cours de l'année sous revue, le nombre de rentes versées a augmenté de 3,8%, passant de 4'274 à 4'435 (année précédente: 2,2%). Pour leur part, les rentes d'invalidité en cours ont seulement augmenté de 1,6% pour s'inscrire à 2'554. Le nombre de cas de prestations en suspens est juste un peu inférieur à celui de l'année précédente.

La proportion de femmes bénéficiaires est passée de 45,5% à 46,2%, ce qui confirme la tendance haussière observée depuis quelques années.

Nombre de rentes	31.12.2012 Nombre	31.12.2011 Nombre	Ecart
Rentes d'invalidité	2'554	2'515	1.6%
Rentes de conjoint	539	522	3.3%
Rentes d'enfant	1'342	1'237	8.5%
Total rentes	4'435	4'274	3.8%
Cas de prestations en suspens (invalidité)	212	256	-17.2%
Cas de prestations en suspens (décès)	30	21	42.9%

Répartition des rentes	Femmes Nombre	Hommes Nombre	Total Nombre
Rentes d'invalidité	853	1'701	2'554
Rentes de conjoint	514	25	539
Rentes d'enfant	684	658	1'342
Total rentes	2'051	2'384	4'435

4.1.3.3. Evolution du risque Invalidité

Le nombre de cas d'invalidité (augmentations du degré d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'année sous revue a reculé de près de 23% (année précédente: 15%). La baisse du nombre de nouveaux bénéficiaires de rentes enregistrée au cours de l'exercice est principalement due à l'introduction du nouveau système de gestion, étant donné que la productivité a été inférieure au cours des deux premiers mois.

Courbe du risque	2012 Nombre	2011 Nombre	Ecart
Nouveaux cas d'invalidité	216	279	-22.6%

Les faits suivants revêtent de l'importance pour l'appréciation de l'évolution du risque invalidité:

- > Décalage dans le temps: la période entre la naissance du droit à la prestation (année de la naissance du droit) et le premier versement de la prestation s'élève, pour les effectifs de l'Institution supplétive, en moyenne à environ 4.3 ans.
- > Cas en suspens dans l'administration: du fait de manques de capacités de gestion, il est possible qu'un nombre plus faible de cas pour lesquels une prestation est versée pour la première fois soit traité et que, par conséquent, le nombre de cas de prestations en suspens augmente fortement.
- > Pratique restrictive de l'AI: la pratique plus restrictive de l'assurance invalidité devrait se manifester dans un recul général des nouveaux rentiers. Cet effet n'est cependant pas nettement perceptible.
- > Marché du travail tendu: le nombre élevé de chômeurs pour 2009 et 2010 se traduira par un effectif de nouveaux rentiers plus important dans un avenir proche (voir «décalage dans le temps» ci-dessus).

4.1.3.4. Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Etant donné que le renchérissement a été très faible sur la période pertinente pour le calcul, seules les rentes nées en 2009 doivent obligatoirement être adaptées au 1.1.2013.

Dans la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

4.1.4. Mode de mise en œuvre du but

4.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2 al. 3 LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible ou projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) est gérée sans annonce de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

4.1.4.2. Financement, méthodes de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

4.1.5. Placements de capitaux

4.1.5.1. Stratégie de placement

En janvier 2012, le degré de couverture de la branche AC a dépassé la barre des 115%. La stratégie de placement dynamique est donc passée début février au «niveau de risque» immédiatement supérieur.

4.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'introduction en février 2012 d'un concept de rebalancing conforme aux règles et la légère modification de la stratégie de placement ont nécessité une légère diminution de la catégorie de placement actions marchés émergents. Au cours de l'année, des liquidités ont également été placées dans des obligations Suisse. Mais aucune modification notable de l'allocation des actifs n'est intervenue.

4.1.5.3. Afflux de capitaux

L'afflux de capitaux net dans la branche AC a été plus faible en 2012 que l'année précédente.

Afflux de capitaux	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Afflux net*	28'243'271	28'508'644	-0.9%

* cotisations moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales, ni régularisations

4.1.5.4. Performance

Mesurée à l'aune du capital investi moyen, une performance globale en 2012 de 5,2% a été réalisée après les 2,3% de l'année précédente.

4.1.6. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

4.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 01.01.2005, la fondation est entièrement autonome. La branche Assurance pour les risques des personnes au chômage couvre elle-même les risques actuariels de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement de la fortune.

4.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)

Cette branche ne gère aucun avoir de vieillesse.

4.1.6.3. Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Développement de la réserve mathématique (RM)	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Réserve mathématique au 01.01.	225'810'000	218'839'000	3.2%
Corrections rentes d'invalidité et de survivants	-676'852	-201'313	236.2%
Prestations versées	-19'922'148	-19'442'687	2.5%
Rémunération des réserves mathématiques*	1'006'000	2'663'000	-62.2%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	19'389'000	19'363'000	0.1%
Dissolution RM pour réévaluation	-3'442'000	0	n/a
Augmentation RM du fait de la baisse du taux d'intérêt technique	12'842'000	0	n/a
Augmentation RM provenant du changement de bases	0	4'589'000	-100.0%
Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.	235'006'000	225'810'000	4.1%

* 2011: rémunération des réserves mathématiques: 5,258 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 2,595 millions de francs

* 2012: rémunération des réserves mathématiques: 4,472 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 3,466 millions de francs.

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de 4,1% (année précédente: 3,2%). Les points suivants ont été déterminants:

- > Taux d'intérêt technique: l'abaissement du taux d'intérêt technique de 2,5% à 2,0% entraîne un besoin de mise en réserve supplémentaire de 12,84 millions de francs pour les rentes en cours.
- > Changement de bases: l'introduction des bases techniques LPP 2010 a créé l'année précédente un besoin de mise en réserve supplémentaire de 4,59 millions de francs pour les rentes en cours.
- > Réévaluation: du fait de la modification de la pratique pour les cas de surassurance, des provisions de 3,4 millions de francs ont été dissoutes.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

Réserve mathématique	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité*	156'255'000	151'313'000	3.3%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	63'220'000	59'212'000	6.8%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	15'531'000	15'285'000	1.6%
Total capital de prévoyance rentiers	235'006'000	225'810'000	4.1%

* La réserve mathématique d'une rente d'invalidité en cours, établie ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

Les réserves mathématiques n'ont augmenté que de 4,1%. Les taux de croissance retrouvent ainsi un niveau faible, inférieur à 10%. Cela correspond à l'attente selon laquelle les cas de prestations de la dernière période de chômage élevé (2003-2005) sont presque tous devenus des rentes en cours. Une nouvelle hausse des taux de croissance est à prévoir dans un avenir proche.

4.1.6.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle date du 21 février 2013.

Il apparaît que le résultat du risque est très satisfaisant et que la provision pour variations des risques est totalement dotée. Le rapport met aussi en évidence le fait que le résultat des intérêts a été également satisfaisant, mais que les années de placement 2009-2012 n'ont pu compenser que 56% des pertes subies en 2008.

Il apparaît par ailleurs que les rentes en cours présentent depuis des années une surmortalité et qu'elles contribuent donc de manière positive au résultat de risque, un phénomène extraordinaire dans le paysage de la prévoyance suisse.

4.1.6.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

4.1.6.5.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01	201'040'000	174'326'000	15.3%
Modification provision pour changement de tarif	336'000	-1'047'000	n/a
Modification provision pour cas AI en suspens	-1'611'000	717'000	n/a
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	5'934'000	542'000	994.8%
Modification provision pour fluctuations du risque	-565'000	26'502'000	n/a
Total provisions techniques au 31.12.	205'134'000	201'040'000	2.0%

Les provisions techniques ont augmenté de 2,0% (année précédente: 15,3%). Les points suivants ont été déterminants:

La provision pour changement de tarif a été dotée selon la pratique usuelle.

La provision pour cas AI en suspens augmente du fait de la réduction du taux d'intérêt technique de quelque 0,5 million de francs et diminue d'environ 2,1 millions en raison de la baisse du nombre de cas.

La provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR) a dû être augmentée une nouvelle fois de 8,5 millions de francs du fait de la réduction du taux d'intérêt technique.

La provision pour fluctuations du risque actifs est totalement dotée au 31.12.2012. L'année précédente, elle avait été augmentée de 26,5 millions de francs, ce qui avait grevé le bon résultat du risque.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

Provisions techniques	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif (1.0% resp. bzw. 0.5%)	632'000	296'000	113.5%
Provision pour cas AI en suspens	9'052'000	10'663'000	-15.1%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	132'273'000	126'339'000	4.7%
Provision pour fluctuations du risque	63'177'000	63'742'000	-0.9%
Total provisions techniques	205'134'000	201'040'000	2.0%

4.1.6.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Au 31.12.2012, la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage présente un degré de couverture de 122,6% (année précédente: 114,1%). Le degré de couverture visé de 116,0% est donc dépassé et des fonds libres de 29,1 millions de francs sont donc disponibles.

Degré de couverture	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	440'140'000	426'850'000	3.1%
Réserve pour fluctuation des cours	70'422'400	60'102'511	17.2%
Fonds libres	29'139'552	0	n/a
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	539'701'952	486'952'211	10.8%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	122.6%	114.1%	7.5%

4.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

4.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande 31.12.2012	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	23.0%	19.0%	27.0%	130'231'601	24.5%
Obligations Suisse	28.5%	24.5%	32.5%	146'349'245	27.6%
Obligations monde	16.0%	14.0%	18.0%	83'833'611	15.8%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	25'532'929	4.8%
Actions monde	12.5%	10.5%	14.5%	67'217'176	12.7%
Actions marchés émergents	1.0%	0.0%	2.0%	6'964'720	1.3%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	34'956'712	6.6%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	3.0%	13'016'573	2.5%
Hedge Funds	3.0%	0.0%	4.0%	10'415'739	2.0%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	9'022'642	1.7%
FX Overlay				3'026'720	0.6%
Total placements de capitaux				530'567'668	100.0%

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale, les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

4.1.8. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

4.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	8'592	143'352	-94.0%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	0	1'562	-100.0%
Parts du pool impôt anticipé	99'409	80'906	22.9%
Avoirs auprès de destinataires	180'270	178'285	1.1%
Total autres créances	288'271	404'106	-28.7%

4.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	2'847'144	2'471'312	15.2%
Impôt à la source et impôt anticipé	7'541	5'982	26.1%
Engagements à l'égard de tiers	180'029	123'404	45.9%
Total autres engagements	3'034'714	2'600'698	16.7%

4.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Du croire sur remboursement	90'135	89'142	1.1%
Total provisions non techniques	90'135	89'142	1.1%

4.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Réception ultérieure dividende de faillite	3'073	0	n/a
Commission de traitement impôt à la source	422	460	-8.27%
Divers/autres recettes	0	4'141	-100.00%
Total autres recettes	3'495	4'601	-24.04%

4.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Amortissement de prestations non recouvrables	234'462	3'341	6918.4%
Amortissement indemnisation art.12	0	130	-100.0%
Frais de chèques postaux	9'357	0	n/a
Frais généraux	875	6'400	-86.3%
Autres dépenses	192'369	1'514	12605.0%
Total autres charges	437'064	11'384	-60.6%

4.1.8.6. Frais d'administration

Les frais d'administration ont progressé au total de 74,3% pour atteindre 3,41 millions de francs. Cette hausse s'explique principalement par l'amortissement exceptionnel pour le projet Integra 1 d'un montant de 0,26 million de francs (année précédente: 0,13 million de francs). Le projet Integra 1 a ainsi été totalement amorti. D'autres charges exceptionnelles sont imputables au projet stratégique Apollo 2, qui a engendré au cours de l'exercice des coûts budgétés de 0,51 million de francs (exercice précédent: 0,4 million de francs) et pour la Task Force AC qui a, elle aussi, occasionné des coûts de 0,65 million de francs (année précédente: 0,07 million de francs). La création de surcapacités pour une période transitoire explique principalement la hausse des coûts dans l'exécution.

Dépenses administratives	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	3'001'218	1'595'413	88.1%
Frais administratifs directs	1'583'611	1'005'174	57.5%
Amortissements/projets directs	1'417'607	590'239	140.2%
Frais administratifs Fondation	405'162	359'458	12.7%
Direction	247'479	170'643	45.0%
Conseil de fondation	6'809	8'624	-21.0%
Frais des projets	68'940	42'913	60.7%
Révision	31'478	57'844	-45.6%
Expert	7'889	34'798	-77.3%
Autres honoraires	42'566	44'637	-4.6%
Total frais administratifs	3'406'380	1'954'872	74.3%

Les frais administratifs directs par rente en cours ont augmenté pour les raisons mentionnées ci-dessus et s'établissent actuellement à 357 francs (année précédente: 235 francs).

Au cours de l'année sous revue, les dépenses administratives ont à nouveau pu être financées intégralement par les cotisations. Un excédent de quelque 0,72 million de francs est dégagé.

Financement des frais administratifs	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	4'125'744	1'996'120	106.7%
Bénéfice	-719'364	-41'248	1644.0%
Total frais administratifs	3'406'380	1'954'872	74.3%

4.2. Comptes annuels 2012 Assurance pour les risques des personnes au chômage AC

4.2.1. Bilan et compte d'exploitation

4.2.1.1. Bilan Assurance-chômage

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	537'961'074.72	484'971'322.17
Liquidités	5'533'210.91	6'489'631.72
Autres créances	288'270.71	404'105.68
Placements de capitaux	530'567'668.08	476'937'575.51
Liquidités/marché monétaire CHF	130'231'601.09	121'666'134.93
Obligations Suisse	146'349'244.58	133'066'087.33
Obligations monde	83'833'611.35	78'430'902.29
Actions Suisse	25'532'929.44	21'716'681.18
Actions monde	67'217'176.37	59'090'058.63
Actions marchés émergents	6'964'719.94	3'726'639.47
Matières premières	9'022'641.56	9'158'018.70
Hedge Funds	10'415'738.75	12'860'573.28
Valeurs immobilières Suisse	34'956'712.40	31'134'496.35
Valeurs immobilières monde	13'016'573.05	9'281'175.00
FX Overlay	3'026'719.55	-3'193'191.65
Matériel d'exploitation	1'571'925.02	1'140'009.26
Actifs de régularisation	4'942'586.45	4'743'910.40
Total des actifs	542'903'661.17	489'715'232.57
PASSIF		
Engagements	3'034'714.25	2'608'271.25
Prestations de libre passage et rentes	0.00	7'573.60
Autres engagements	3'034'714.25	2'600'697.65
Passifs de régularisation	76'859.80	65'308.01
Provisions non techniques	90'134.83	89'142.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	440'140'000.00	426'850'000.00
Capital de prévoyance rentiers	235'006'000.00	225'810'000.00
Provisions techniques	205'134'000.00	201'040'000.00
Réserve pour fluctuation des cours	70'422'400.00	60'102'510.86
Fonds disponibles	29'139'552.29	0.00
Etat au début de la période	0.00	0.00
Capital de la Fondation	0.00	0.00
Résultat annuel	29'139'552.29	0.00
Total des passifs	542'903'661.17	489'715'232.57

4.2.1.2. Compte d'exploitation Assurance-chômage

	2012 CHF	2011 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	51'571'802.50	49'902'994.10
Cotisations salariés	24'784'531.15	24'000'992.49
Cotisations employeurs	26'787'271.35	25'902'001.61
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	51'571'802.50	49'902'994.10
Prestations réglementaires	-19'922'151.76	-19'439'478.25
Rentes de survivants	-2'643'356.30	-2'490'354.20
Rentes d'invalidité	-15'178'006.35	-14'808'100.65
Rentes pour enfants	-1'723'785.50	-1'851'554.90
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-377'003.61	-289'468.50
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	-19'922'151.76	-19'439'478.25
Dissolution/constitution		
capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotis:	-13'290'000.00	-33'685'000.00
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	-9'196'000.00	-6'971'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-4'094'000.00	-26'714'000.00
Résultat net de la partie assurance	18'359'650.74	-3'221'484.15
Résultat net du placement de la fortune	24'940'731.95	9'690'171.04
Intérêts encaissés sur les liquidités	0.00	4'464.15
Rémunération des placements de capitaux	25'451'316.20	10'166'141.35
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	677'706.01	534'440.14
Résultat obligations Suisse	3'358'420.41	9'225'692.82
Résultat obligations monde	5'490'286.44	3'756'507.99
Résultat actions Suisse	3'832'359.46	-1'013'611.89
Résultat actions monde	8'164'840.04	-1'866'822.17
Résultat actions marchés émergents	697'069.51	-776'573.90
Résultat matières premières	-134'755.34	565'568.43
Résultat Hedge Funds	-91'771.99	51'048.79
Résultat valeurs immobilières Suisse	2'467'696.64	1'225'933.61
Résultat valeurs immobilières monde	34'712.60	18'470.00
Résultat FX Overlay	954'752.42	-1'554'512.47
Dépenses de gestion de la fortune	-498'451.59	-480'030.36
Charges d'intérêts	-12'132.66	-404.10
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-992.38	11'984.55
Autres recettes	3'494.82	4'601.15
Autres recettes	3'494.82	4'601.15
Autres charges	-437'063.72	-11'384.33
Charges administratives	-3'406'379.98	-1'954'871.50
<i>Excédent de recettes avant dissolution de la réserve pour fluctuation des cours</i>	39'459'441.43	4'519'016.76
Modification de la réserve pour fluctuation des cours	-10'319'889.14	-4'519'016.76
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-10'319'889.14	-4'519'016.76
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	0.00	0.00
Résultat annuel	29'139'552.29	0.00



5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION

5.1. Aperçu

Le contenu du chapitre CR Contrôle de la réaffiliation fait partie intégrante du rapport financier et donc des annexes.

5.1.1. Marche des affaires

Sur le plan opérationnel, l'exercice sous revue a été marqué par les temps forts suivants:

Depuis 2011, l'ensemble du processus Contrôle de la réaffiliation jusqu'à la décision d'affiliation d'office est gérée à Zurich sur le système Apollo et est donc strictement orienté processus.

L'organisation a réalisé de nouveaux progrès. Elle a été confrontée à pratiquement toutes les constellations et événements possibles et a ainsi créé une bonne base, en coopération avec les entreprises, les autorités et les administrations, pour gérer l'activité de manière compétente et le plus en temps réel possible.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de déclarations a baissé. Il a donc également fallu envoyer moins de sommations. Cependant, le nombre d'entreprises concernées par une annonce d'affiliation d'office a augmenté de 20%, ce qui prouve notamment les progrès opérationnels réalisés.

5.1.2. Chiffres-clés

Chiffres clés CR	2012	2011	Ecart
Nombre de déclarations	18'160	19'942	-8.9%
Frais administratifs directs*	344'002	332'140	3.6%
Frais administratifs directs par déclaration **	18.94	16.66	13.7%

* hors frais de gestion de fortune

** Modification de la méthode de calcul à partir de 2012

5.1.2.1. Commentaire des chiffres clés

Sur le plan financier, l'exercice a été principalement marqué par les faits suivants:

Le nombre d'annonces reçues a baissé en 2012. 2011 avait été une année record avec quelque 20'000 annonces. Les frais administratifs par déclaration reçue s'élevaient à 19 francs (année précédente: 17 francs).

5.1.2.2. Nature de l'application du but

5.1.2.2.1. Financement, méthodes de financement

Sur la base de l'art. 11 al. 7 LPP et de l'art. 56 al. 1 lettre d LPP, les frais administratifs sont entièrement pris en charge par le Fonds de garantie LPP.

5.1.2.3. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1.2.3.1. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Il n'est assumé ni risque actuariel ni risque lié aux marchés des capitaux.

5.1.2.4. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

5.1.2.4.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Avoirs auprès du Fonds de garantie	449'971	148'502	203.0%
Total autres créances	449'971	148'502	203.0%

5.1.2.4.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	1'011'904	511'615	97.8%
Engagements à l'égard de tiers	18'143	27'423	-33.8%
Total autres engagements	1'030'046	539'038	91.1%

5.1.2.4.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Ducroire sur remboursement	8'400	0	n/a
Total provisions non techniques	8'400	0	n/a

5.1.2.4.4. Autres charges

Autres charges	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Amortissement de cotisations non recouvrables	3'375	0	n/a
Frais de chèques postaux	5	0	n/a
Autres dépenses	1'240	0	n/a
Total charges diverses	4'620	0	n/a
Total autres charges	4'620	0	n/a

5.1.2.4.5. Frais d'administration

Les dépenses administratives ont diminué au total de 11,4% à 0,46 million de francs (année précédente: 0,52 million). Cette baisse s'explique principalement par l'absence d'autres coûts de projets. L'année précédente, la migration sur le système de gestion Apollo avait occasionné des frais uniques de 0,75 million de francs.

Dépenses administratives	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	350'647	410'899	-14.7%
Frais administratifs directs	344'002	332'140	3.6%
Amortissements/projets directs	6'645	78'759	-91.6%
Frais administratifs Fondation	112'032	111'090	0.8%
Direction	86'617	85'322	1.5%
Conseil de fondation	2'383	4'312	-44.7%
Frais des projets	23'031	21'456	7.3%
Total frais administratifs	462'679	521'989	-11.4%

Les frais administratifs par déclaration reçue s'élèvent à 19 francs (année précédente: 17 francs).

Financement des frais administratifs	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Abw.
Couverture du déficit par le fonds du garantie	475'698	522'423	-8.9%
Total frais administratifs	475'698	522'423	-8.9%

La couverture du déficit de 449'971 francs est assurée par le Fonds de garantie LPP.

5.2. Comptes annuels 2012 Contrôle de la réaffiliation CR

5.2.1. Bilan et compte d'exploitation

5.2.1.1. Bilan Contrôle de la réaffiliation

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	1'044'946.44	544'215.76
Liquidités	480'867.15	377'594.00
Créances sur les cotisants	16'800.00	11'475.00
Autres créances	449'970.95	148'501.90
Avoirs auprès du Fonds de garantie	449'970.95	148'501.90
Matériel d'exploitation	97'308.34	6'644.86
Actifs de régularisation	0.00	4'536.00
Total des actifs	1'044'946.44	548'751.76
PASSIF		
Engagements	1'030'046.44	539'038.11
Autres engagements	1'030'046.44	539'038.11
Engagements auprès d'autres branches	1'011'903.74	511'615.04
Engagements en général	18'142.70	27'423.07
Passifs de régularisation	6'500.00	9'713.65
Provisions non techniques	8'400.00	0.00
Total des passifs	1'044'946.44	548'751.76

5.2.1.2. Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	2012 CHF	2011 CHF
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-8'400.00	0.00
Autres recettes	475'697.95	522'422.90
Produit de prestations de services fournies	475'697.95	522'422.90
Autres charges	-4'619.45	-434.10
Charges administratives	-462'678.50	-521'988.80
Résultat annuel	0.00	0.00

A large, stylized number '6' is rendered in a light blue color, positioned on the right side of the page. It is partially cut off by the edge of the page.

6. ANNEXES



6. ANNEXE

Les rapports annuels des différents branches contenus dans la partie précédente font partie intégrante du rapport financier et donc des annexes.

6.1. Bases et organisation

6.1.1. Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance du secteur privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'Institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

L'art. 60 al. 2 et 5 et l'art. 11 al. 3bis LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP.

La Fondation exécute les tâches qui lui sont confiées dans les quatre branches suivantes:

- > «Comptes de libre passage» (art. 60 al. 5 LPP);
- > «Prévoyance LPP» (art. 60 al. 2 let. a, b, c et d LPP);
- > «Assurance pour les risques des personnes au chômage» (art. 60 al. 2 let. e LPP) et
- > «Contrôle de la réaffiliation» (art. 11 al. 3bis LPP).

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1 al. 2 let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54 al. 4 LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche Prévoyance LPP, la fondation peut rendre des décisions (art. 60 al. 2bis LPP).

² Les associations fondatrices étaient: l'Union centrale des associations patronales suisses (représentée par Heinz Allenspach et Klaus Hug), l'Union suisse des arts et métiers (représentée par Markus Kündig et Markus Kamber), l'Union syndicale suisse (représentée par Fritz Reimann et Fritz Leuthy), la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (représentée par Guido Casetti), l'Union des syndicats autonomes (représentée par Josef Weber et Ulrich König) et la Fédération des sociétés suisses d'employés (représentée par Karl Eugster et Erwin Wittker).

6.1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de l'Office fédéral des assurances sociales (numéro d'enregistrement C1.0000).

L'Office fédéral de la statistique (OFS) gère l'institution supplétive conformément à la loi fédérale du 18.06.2010 sous le numéro d'identification des entreprises (IDE) CHE-109.697.548.

La fondation est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au Fonds de garantie (numéro d'enregistrement D1 1000). Le Fonds de garantie garantit les prestations selon l'art. 56 al. 1 let. b, c, d LPP. Il verse les prestations légales des oeuvres de prévoyance insolubles, accorde des subsides pour structure d'âge défavorable, finance des cas de prestations sur la base de l'art. 12 LPP et couvre le déficit en matière de coûts (cf. art. 72 LPP).

6.1.3. Indication des actes et des règlements

> Acte de fondation	08.05.2012	(en vigueur depuis le 1.11.2012)
> Règlement de liquidation partielle	08.09.2010	
> Règlement de placement	20.09.2012	(en vigueur depuis le 1.10.2012)
> Plans de prévoyance (avec adaptations ultérieures)	24.10.2004	
> Statut de l'organisation	18.04.2005	*)
> Règlement interne	18.04.2005	*)
> Règlement d'organisation	06.12.2012	
> Règlement pour les provisions techniques	09.12.2009/03.12.2010	

Par ailleurs, il existe les directives suivantes, lesquelles ont été approuvées par le Conseil de fondation:

> asset allocation stratégique	03.12.2010/16.09.2011	
> directive en matière de prêts de titres	17.09.2010	
> directive en matière de loyauté	06.12.2012	(en vigueur depuis le 1.01.2013)
> directive en matière de droits de vote	17.09.2010	
> directive en matière d'indemnités	15.03.2004	*)
> principe de tarification	02.06.2004	
> manuel des tarifs	16.05.2005	
> manuel du système de contrôle interne – SCI	06.12.2011	

*) remplacé depuis le 1.01.2013 par le règlement d'organisation

6.1.4. Organe de gestion paritaire / droit de signature

L'organe suprême de la fondation est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Dix membres sont délégués par les associations faïtières des travailleurs et des employeurs ; deux membres représentent le secteur public.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les Comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles et la coordination des différents prestataires sont déléguées à la Direction.

Les personnes autorisées à signer pour la fondation sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que des personnes choisies au sein de la Direction et des organes d'exécution.

En 2012, le Conseil de fondation se composait des membres suivants (période du 1.1.2012 au 31.12.2015):

Représentant des employés

Ruedi Steiger (vice-président) Syndicat des services publics, SSP, Zurich

Franz Cahannes Unia, Zurich

Dr. Martin Flügel Travail.Suisse, Berne

Kurt Rüttimann Travail.Suisse, Baden

Dr. Doris Bianchi Union syndicale suisse, Berne

Représentant de l'employeur

Kurt Gfeller (président) Union suisse des arts et métiers, Berne

Urs-Peter Amrein GastroSocial, Aarau

Dr. Andreas Lüthi proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne

Prof. Dr. Roland A. Müller Union patronale suisse, Zurich

François Gumy Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne

Représentants des pouvoirs publics

Marcel Wyss Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne

Anton Streit Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

Comité du Conseil de fondation

Kurt Gfeller Présidence

Franz Cahannes

Prof. Dr. Roland A. Müller

Ruedi Steiger

Comité de placement

Ruedi Steiger Présidence

Kurt Gfeller

Prof. Dr. Roland A. Müller

Kurt Rüttimann

Direction/Secrétariat	
Max Meili	Directeur
Marco Bagutti	Responsable placements de capitaux, membre de la Direction
René Hänggi	Responsable technique & actuariat, membre de la Direction
Christoph Eck	Responsable agences régionales (LPP et AC sans ZH), membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable CLP, CR et AC ZH

Adresse
Fondation institution supplétive LPP
Direction
Weststrasse 50
8003 Zurich

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport annuel.

6.1.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	
Patrick Spuhler	Expert en assurances de pension avec diplôme fédéral, Swisscanto Pré-voyance SA, Bâle

Organe de révision	
Ernst & Young SA	Zurich (réviseur responsable: Patrik Schaller)

Conseillers externes	
PPCmetrics AG, Financial Consulting, Zurich	Experts externes en placement, Investment Controller
Harcourt Investment Consulting AG, Zurich	Conseiller en hedge funds
Hans-Ulrich Stauffer, Docteur en droit, Bâle	Conseil juridique

Placements de capitaux	
UBS SA, Zurich	Global Custody, comptabilité de titres
UBS Fund Management (Switzerland) SA, Bâle	Société de gestion de fonds institutionnels

Autorité de surveillance
Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), Berne.

6.1.6. Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.2. Membres actifs et rentiers

6.2.1. Assurés actifs

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.2.2. Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.3. Nature de l'application du but

6.3.1. Explication des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.3.2. Financement, méthodes de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

6.4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de Swiss GAAP RPC 26.

6.4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a OPP 2 et de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan.

- > Conversion des monnaies: cours au jour du bilan.
- > Liquidités, créances, engagements: valeur nominale.
- > Titres: valeur du cours; pour les rémunérations fixes avec intérêts courus.
- > Hypothèques et autres prêts: valeur nominale.
- > Parts de fonds et fondations de placement: valeur d'inventaire (Net Asset Value)
- > Les placements non traditionnels négociés en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels qu'options sur les actions, taux d'intérêt et devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en bourse, la valeur de remplacement au jour du bilan est considérée comme valeur vénale.
- > Les Hedge Funds sont pris en compte selon les dernières valeurs disponibles au moment de l'établissement du bilan (valeurs au 30.11.2012).
- > Equipements d'exploitation: les investissements dans des installations louées, des installations de bureau et des programmes de TED sont portés à l'actif à la valeur d'achat et amortis de manière linéaire sur cinq ans.
- > Régularisations et provisions non techniques: meilleure estimation possible par la Direction.
- > Capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en prévoyance professionnelle (détails: voir chapitre 6.5).
- > Valeur visée de la réserve pour fluctuation des cours: calcul selon une approche économico-financière par le contrôleur des investissements (détails: voir chapitre 6.6.4).

6.4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification des bases de calcul n'est intervenue.

En revanche, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 3,0% à 2,5% dans la branche LPP et de 2,5% à 2,0% dans la branche AC.

Pour le reste, aucun changement n'est intervenu par rapport à l'année précédente.

6.5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

6.5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.2. Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.4. Développement du capital de couverture pour les retraités

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

6.5.6.1. Comptes de libre passage

A) Bases

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels au sens traditionnel. Les possibilités d'assainissement restreintes ainsi que la garantie accordée pour la valeur nominale et l'intérêt exigent cependant une provision technique pour la protection du capital. Cette provision est constituée, selon les possibilités financières de la fondation, en étapes annuelles d'au moins 0,5 % des avoirs de prévoyance. La valeur théorique maximale correspond aux charges d'intérêts sur les avoirs de prévoyance pour deux ans.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.2. Prévoyance LPP

A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2010, 2,5%», avec les compléments suivants:

- > Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint et d'invalidité sont calculées jusqu'à l'âge de 65 ans selon un intérêt technique de 1,0%, renchérissement de 1,5 % inclus. A partir de l'âge de 65 ans, l'intérêt technique s'élève à 2,5%.
- > Les capitaux de prévoyance pour les rentes d'enfant en cours se basent sur un intérêt technique de 1,0% et sont calculées avec un âge terme de 25 ans, avec prise en compte d'un renchérissement de 1,5 %.
- > Afin de tenir compte de l'accroissement supposé de l'espérance de vie, une provision supplémentaire de 1,0% de la réserve mathématique a été provisionnée au 31.12.2012 pour les engagements de rentes viagères en cours.
- > Provision pour taux de conversion: avec une retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans en 2012, l'avoir de vieillesse a été converti en une rente de vieillesse avec un taux de 6,9% (hommes) et de 6,85% (femmes). Avec les bases de calcul actuelles (taux d'intérêt technique de 2,5%), il en résulte un taux de conversion de l'ordre de 5,7%. Une provision est constituée dans le but de procéder au financement préalable des pertes à la retraite qui en découlent. Elle couvre les frais qui en résultent probablement au cours des cinq ans à venir.

- > La provision pour cas d'invalidité en suspens est fixée sur la base des cas de prestations en suspens saisis dans le système de l'administration. L'hypothèse est qu'il existera une obligation de verser des prestations pour 60% des cas en suspens. 60% de l'intégralité de la provision sont donc mis en réserve.
- > Provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR): dans le cas d'une invalidité, plusieurs années s'écoulent généralement entre le commencement de l'incapacité de travail et la déclaration du cas de prestation. Une provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement est constituée pour que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.
- > Provision pour fluctuations du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuations du risque auprès des assurés actifs et fluctuations du risque pour les rentes en cours. La valeur théorique de la provision pour fluctuations du risque pour les actifs est définie sur la base de l'analyse des risques selon Panjer, avec un intérêt technique de 2,5% et un niveau de sécurité de 99 %. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuations du risque des rentes en cours s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en fonction du nombre de rentes.
- > La provision pour cas de surassurance comprend en premier lieu les cas de surassurance ayant la maladie comme cause de l'invalidité. Ces cas sont mis en réserve à 100%.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.3. Assurance pour les risques des personnes au chômage

A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2010, 2,0%», avec les compléments suivants:

- > Les rentes d'invalidité sont provisionnées comme rentes temporaires jusqu'à l'âge de 65 ans. Les capitaux de prévoyance sont calculés selon un intérêt technique de 0,5%, renchérissement de 1,5 % inclus.
- > Provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR): dans le cas d'une invalidité, plusieurs années s'écoulent généralement entre le commencement de l'incapacité de travail et la déclaration du cas de prestation. Une provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement est constituée pour que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités. Cela revêt de l'importance avant tout dans l'Assurance pour les risques des personnes au chômage car l'effectif des assurés fluctue fortement et la fixation du montant de la cotisation de risque ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais du Conseil fédéral. Il y a lieu de veiller à ce que chaque génération d'assurés finance elle-même ses cas de prestations.
- > Provision pour fluctuations du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuations du risque auprès des assurés actifs et fluctuations du risque pour les rentes en cours. Dans la branche AC, l'effectif des assurés n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuations du risque des actifs est donc définie approximativement. La valeur théorique s'élève à 1,4 % de la masse salariale moyenne des trois dernières années, ce qui correspond environ à la moitié de la cotisation de risque couvrant les frais. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuations du risque des rentes s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en fonction du nombre de rentes.
- > Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint, les rentes pour enfants en cours et pour les cas d'invalidité en suspens ainsi que la provision pour la prise en compte de l'allongement de l'espérance de vie sont organisés comme les provisions correspondantes dans la branche LPP, en appliquant un taux d'intérêt technique de 2,0% au lieu de 2,5%.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.4. Contrôle de la réaffiliation

Il n'est assumé ni risque actuariel, ni risque lié aux marchés des capitaux.

6.5.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

6.5.7.1. Degré de couverture total

Au 31.12.2012, l'ensemble de la fondation présentait un degré de couverture de 106,5% (année précédente: 104,0%).

Degré de couverture	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'693'062'574	6'963'694'197	10.5%
Réserve pour fluctuation des cours	470'139'326	275'831'241	70.4%
Fonds libres	29'139'552	0	n/a
Fonds disponibles	5'000	5'000	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	8'192'346'452	7'239'530'438	13.2%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	106.5%	104.0%	2.4%

6.6. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

6.6.1. Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation porte la responsabilité de la gestion de la fortune et surveille l'activité de placement. Début octobre 2012, il a mis en œuvre un nouveau règlement de placement qui remplace celui de 2005.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune et de la couverture des risques de change et mène les négociations avec les banques et les gérants de fortune.

Des représentants de la Direction, du contrôleur des investissements et, de cas en cas, d'autres conseillers externes prennent également part aux réunions du Comité de placement.

La gestion des portefeuilles est assurée par des banques et gérants de fortune choisis. La fondation met en œuvre les placements immobiliers sous la forme de parts de sociétés immobilières, fondations et fonds. La gestion des liquidités et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont du ressort de la Direction.

En 2012, les placements de la fortune ont été assumés par les institutions suivantes:

Liquidités/marché monétaire (AEIS Institutional Fund)	Direction: via Postfinance, UBS et BCZ Pictet Asset Management: actif Syz Asset Management: actif
Obligations en CHF (AEIS Institutional Fund)	Credit Suisse Asset Management: conformément aux règles Loyal Finance: conformément aux règles UBS Global Asset Management: conformément aux règles
Obligations monde (AEIS Institutional Fund)	Credit Suisse Asset Management: obligations d'Etat, conformément aux règles DB Advisors: obligations d'entreprises EUR, actif
Actions Suisse (AEIS Institutional Fund)	Pictet Asset Management: produit indexé
Actions étranger (AEIS Institutional Fund)	UBS Global Asset Management: produit indexé
Actions marchés émergents	Credit Suisse: Institutional Fund, produit indexé
Immeubles	Credit Suisse: divers fonds de placement Suisse et monde Fondation UBS pour l'investissement 3 Global Real Estate Zurich fondation de placement Immobilier Immeubles commerciaux Suisse Direction: Fonds immobiliers suisses, conformément aux règles

Hedge Funds	Aurelian Global Resources: Matières premières LGT Crown Centaur: Directional Multi-Asset Class ABS Global Offshore: Directional Equity SSARIS Relative Value: Relative Value Opus Fixed Income: Directional Fixed Income
Matières premières	Vontobel Fund: Belvista Commodity Morgan Stanley: DJUBS Diversified Backwardated Fund
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management plc (à partir de 2012) Direction (jusqu'en février 2012)

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats ont été conclus entre les gestionnaires de portefeuilles et UBS Fund Management (Switzerland) SA. Entre UBS Fund Management et l'institution supplétive, il existe, en outre, un contrat de prestations de services. Tous ces contrats garantissent que les exigences légales et le règlement de placement de l'institution supplétive soient respectés. Dans les limites des exigences légales, les gestionnaires de portefeuilles sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats ont été conclus directement avec les gérants afférents.

La tenue des dépôts est centralisée auprès du Global Custodian, UBS SA.

Le contrôle des investissements est assuré par PPCmetrics SA, Zurich. Le contrôleur des investissements est responsable de l'ensemble du contrôle et doit rapporter aux autorités de décision et de contrôle compétentes.

6.6.2. Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2)

L'institution supplétive n'a pas sollicité les extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

6.6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

6.6.3.1. Ensemble de la fondation

La réserve pour fluctuation des cours permet de compenser les fluctuations de valeur et de rendement de la fortune placée.

La stratégie de placement fixe l'objectif de la réserve pour fluctuation des cours par branche d'après une approche d'économie financière (méthode Value at Risk). L'objectif repose sur le rendement visé calculé par l'expert, la stratégie de placement et la perspective de rendement résultant de la stratégie de placement. L'objectif est le rendement qui suffit à maintenir constant le degré de couverture.

La fondation dans son ensemble présente, au 31.12.2012, un degré de couverture de 106,5%. Le degré de couverture visé de 114,3% n'est donc pas encore atteint.

Réserve pour fluctuation des cours	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 01.01.	275'831'241	227'858'763	21.1%
Modification au profit/à la charge du compte d'exploitation	194'308'085	47'972'479	305.0%
Réserve pour fluctuation des cours selon bilan	470'139'326	275'831'241	70.4%
Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)	1'101'990'903	917'612'458	20.1%
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-631'851'578	-641'781'217	-1.5%

Le déficit de la réserve a légèrement diminué, bien que l'objectif visé de la réserve pour fluctuation des cours ait nettement augmenté en raison de la croissance de l'effectif et des stratégies de placement un peu plus risquées dans les branches CLP et AC.

6.6.4. Présentation des placements par catégorie

6.6.4.1. Placement de la fortune par catégories: Ensemble de la fondation

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale et les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ont été respectées.

6.6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au cours de l'année sous revue, il a été effectué des opérations à terme sur les devises, ainsi que des opérations de swaps et de futures. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

6.6.5.1. Opérations à terme sur les devises

Les risques de change résultant de tous les investissements dans les devises les plus importantes sont couverts à 85% conformément à la stratégie de placement avec une fourchette de 75% - 95% au moyen d'opérations à terme en devises. A cet égard, les contrats vendus ont toujours été couverts par des valeurs sous-jacentes. Au 31.12.2012, les expositions de change étaient les suivantes:

Devise	Valeur marchande sans garantie	Garantie	Valeur marchande avec garantie
	CHF	CHF	CHF
AUD	75'606'554	-63'726'011	11'880'543
CAD	80'793'818	-68'036'865	12'756'953
CHF	5'243'295'813	2'399'182'751	7'642'478'564
DKK	40'246'357	-34'032'314	6'214'043
EUR	1'142'929'310	-993'778'787	149'150'523
GBP	158'525'631	-136'319'795	22'205'836
HKD	11'630'517	0	11'630'517
ILS	1'934'150	0	1'934'150
JPY	125'490'183	-106'588'837	18'901'346
NOK	40'124'379	-34'134'051	5'990'328
NZD	35'957'447	-30'513'964	5'443'483
SEK	66'017'756	-55'968'656	10'049'100
SGD	42'488'268	-36'151'927	6'336'341
USD	902'145'938	-799'536'587	102'609'351
Total placements*	7'967'186'121	40'394'957	8'007'581'078
Monnaies étrangères au total	2'723'890'308		
Monnaies étrangères avec garantie		-2'358'787'794	
Monnaies étrangères sans garantie			365'102'514

* Les placements de capitaux selon bilan s'élevaient à 8'016,5 millions de francs. La différence de 8,9 millions par rapport au total des placements dans ce cas (8'007,6 millions de francs) découle de méthodes d'évaluation et de comptabilisation légèrement différentes entre la direction du fonds (UBS Fund Management) et la banque dépositaire (UBS SA). La valeur marchande des opérations à terme sur devises courantes au 31.12.2012, d'un montant de 40.4 millions de francs, englobe la garantie établie de 0.8 millions de francs – en sus du bilan (39.6 millions de francs) – laquelle est comptabilisée au sein d'AEIS Institutional Funds.

6.6.5.2. Swaps

Au 31.12.2012, il existait les swaps suivants:

Swaps		Valeur marchande CHF	Volume des CHF	lume des contrats FW	Cours FX
Interest Rate Swap (IRS)					
Obligations Suisse: Receive Fix	CHF	7'582'649	35'000'000		
Obligations Global: Receive Fix	JPY	198'060	12'491'952	1'180'000'000	1.0586
Total		7'780'709	47'491'952		
Tom/Next Indexed Swap (TOIS)					
Marché monétaire CHF: Pay Fix	CHF	166'413	-210'000'000	-	-
Credit Default Swap (CDS)					
Obligations Global: Sell Protection	USD	187'921	-11'441'875	-12'500'000	0.9154

- > Swaps sur taux d'intérêt: le swap sur taux d'intérêt JPY est destiné, dans le mandat d'emprunts d'Etat de CS Asset Management, à reproduire de manière efficiente et fiscalement avantageuse des emprunts d'Etat japonais. Le Tom/Next Indexed Swap est destiné, dans le mandat de marché monétaire en francs suisses géré par Pictet Asset Management, à contrôler la durée dans le mandat.
- > Credit Default Swap (CDS): dans le mandat d'obligations Global géré par CS Asset Management, des CDS ont été vendus en vue de procéder à la reproduction financièrement et fiscalement avantageuse (du risque de crédit) d'emprunts d'Etat japonais.

6.6.5.3. Futures

Des futures ont été utilisés pour le contrôle du risque sur les intérêts dans le domaine du marché monétaire en francs suisses ainsi que pour le contrôle fin des investissements dans le mandat d'actions Global sous le signe de l'efficacité en termes de coûts. Au 31.12.2012, le portefeuille de la Fondation institution supplétive LPP contenait les futures suivants:

Futures	Devise	Volume des contrats CHF
EURO SWISS 3 Month Future	CHF	-396'118'800
EUREX Euro-Bund-Future	EUR	-881'904
EUREX Euro-Bobl-Future	EUR	-7'767'070
Canada 10YR Bond-Future	CAD	626'645
Australia 10YR Bond-Future	AUD	2'264'849
Long-Gilt Bond Future	GBP	1'791'644
Japanese Govt. 10YR Bond Mini Future	JPY	8'383'429
EURO STOXX 50® Index Future	EUR	2'353'965
FTSE 100 Index Future	GBP	1'842'826
E-mini S&P 500 Future	USD	9'944'147
TOPIX Index Future	JPY	1'638'388
Total		-375'921'881

6.6.6. Valeur vénale et partenaires contractuels des titres figurant sous Securities Lending

En ce qui concerne les valeurs patrimoniales de l'institution supplétive, les prêts de titres sont uniquement autorisés dans le segment des actions européennes (hors Suisse). Le prêt de titres est effectué par UBS sur la base du principal au sein du fonds Actions Global AEIS Institutional Fund. A titre de sûreté (Collateral), UBS SA dépose des emprunts d'Etat de haute qualité au profit du fonds à concurrence de 105% des titres prêtés.

Le tableau suivant présente la valeur marchande ainsi que les sûretés et recettes liées au prêt de titres.

Titres sous prêt	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Titres prêtés	32'635'001	71'593'873	-54.4%
Garanties	34'365'547	75'238'609	-54.3%
Recettes de prêts de titres	358'590	360'502	-0.5%

6.6.7. Commentaire du résultat net du placement de la fortune

Les explications sur les charges de la gestion de fortune de 7,55 millions de francs (année précédente: 7,00 millions) sont fournies au point 6.7.1.1.

6.6.7.1. Résultat des placements de capitaux: Ensemble de la fondation

Le résultat comprend les produits directs (intérêts et dividendes), ainsi que les modifications de cours réalisées et non réalisées sur les placements de capitaux.

Les rendements indiqués ci-après reposent sur le capital moyen investi (méthode de calcul avec cashflows pondérés sur la durée).

Évolution du rendement	2012	2011
Prévoyance LPP	6.0%	3.9%
Comptes de libre passage	4.5%	2.3%
Assurance pour les risques des personnes au chômage	5.2%	2.3%
Total	4.8%	2.6%

La différence de performance entre les branches s'explique principalement par les quote-parts d'actions différentes.

Placements de capitaux	Revenus des placements de capitaux	Capital moyen investi
	CHF	CHF
Liquidités/marché monétaire CHF	9'874'650	1'790'303'452
Obligations Suisse	61'682'192	2'401'561'105
Obligations monde	86'754'278	1'236'685'796
Actions Suisse	45'798'589	261'800'502
Actions monde	94'861'371	686'292'160
Actions marchés émergents	7'439'212	33'124'857
Valeurs immobilières Suisse	37'013'384	488'227'466
Valeurs immobilières monde	393'065	110'741'653
Hedge Funds	-1'156'103	188'845'632
Matières premières	-4'067'342	101'200'081
FX Overlay	13'304'633	-2'815'587
Autres recettes / WEBU	753	-
Total placements de capitaux	351'898'683	7'295'967'117

* Le capital moyen investi est négatif en raison de la période plus longue de valeurs marchandes négatives des opérations à terme sur devises ouvertes.

6.6.7.2. Résultat total selon mesure de la performance

La mesure de la performance s'effectue selon la méthode TWR habituelle et a donné les résultats suivants:

Catégorie de placements	Part de la fortune			Performance 2012	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	2'556.17	31.9%	20.6%	0.4%	-0.1%
Obligations Suisse	1'965.10	24.5%	31.8%	2.4%	2.3%
Obligations monde	1'334.32	16.6%	17.4%	6.9%	-0.8%
Actions Suisse	321.82	4.0%	4.2%	17.6%	17.7%
Actions monde	849.94	10.6%	11.0%	13.8%	13.2%
Actions marchés émergents	38.05	0.5%	1.0%	15.0%	15.7%
Valeurs immobilières Suisse	529.35	6.6%	7.0%	7.5%	6.5%
Valeurs immobilières monde	109.36	1.4%	2.0%	0.7%	27.0%
Hedge Funds	155.04	1.9%	3.0%	-0.5%	-1.0%
Matières premières	117.82	1.5%	2.0%	-1.5%	-3.2%
FX Overlay	39.56	0.5%			
Total global	8'016.54	100.0%	100.0%	4.8%	4.5%

* Performance des Hedge Funds novembre 2011 - novembre 2012

Etant donné la mise en œuvre majoritairement passive et conforme aux règles de la gestion de fortune, les performances dans la plupart des catégories de placement sont généralement proches de l'indice de référence. Des écarts parfois importants s'enregistrent dans les catégories obligations monde, immobilier et matières premières. L'indice de référence dans le secteur obligations monde contient uniquement des emprunts d'Etat. La fortune de ce segment partiel est investi conformément aux règles pour deux tiers dans des obligations d'Etat avec une pondération différente de celle de l'indice de référence stratégique et pour un tiers dans des obligations d'entreprises EUR. En 2012, la pondération des obligations d'Etat différente et les investissements dans des obligations d'entreprises ont généré une surperformance par rapport à l'indice de référence stratégique. La surperformance de 7,7% réalisée a plus que compensé la sous-performance de -3,5% de l'année précédente.

Dans le secteur de l'immobilier Suisse, les portefeuilles de fonds immobiliers conformes aux règles et les deux fondations de placement immobilier de CS ont réalisé une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Les fondations de placement CS ont compensé une partie de leur sous-performance de l'année précédente. En 2012, c'est le segment immobilier monde qui se distingue par son grand écart de rendement. Du fait du manque d'alternatives sélectionnables, l'institution supplétive utilise comme indice de référence le FTSE-NARREIT qui est exclusivement constitué de sociétés immobilières anonymes cotées. Or, ces dernières présentent une corrélation beaucoup trop importante avec le marché des actions, et donc avec l'évolution des investissements immobiliers directs, ce qui entraîne des écarts de rendement excessifs dans le portefeuille de l'institution supplétive. Si, l'année précédente, le portefeuille avait encore réalisé une surperformance de 8,8%, en 2012, le résultat est une sous-performance de 26,3%.

Pour les commodities (matières premières), l'institution supplétive a subi une perte de 1,7%, plus faible que celle de l'indice de référence. C'est en particulier un investissement dans un fonds de placement géré conformément aux règles par Morgan Stanley qui a contribué à ce résultat relativement positif.

6.6.8. Placements de la fortune gérés directement par la Direction

La Direction contrôle les liquidités opérationnelles sur les comptes de chèques postaux ainsi que sur les comptes auprès d'UBS qui ne sont pas attribués à un mandat de gestion de fortune. Etant donné les tensions sur le marché monétaire, sur lequel il était vraiment difficile à la fin de l'année d'obtenir encore des rendements positifs, la Direction a ouvert, sur mandat du Comité de placement, un compte d'entreprise à la ZKB assorti d'une rémunération positive et y a versé des fonds CLP à hauteur de 246 millions de francs.

La Direction gère en outre, sur mandat du Comité de placement, un dépôt de fonds immobiliers suisses pour les branches CLP et LPP selon une approche conforme aux règles. Au 31.12.2012, le volume s'élève au total à 196,4 millions de francs.

6.6.8.1. Commentaire sur les placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel au chapitre LPP.

6.7. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.7.1. Frais d'administration

6.7.1.1. Frais d'administration des placements

Le total des dépenses de gestion de la fortune établi dans le compte d'exploitation s'élève à 7,55 millions de francs (année précédente: 7,00 millions de francs) ou 9,1 (année précédente: 9,6) points de base du capital moyen investi.

L'externalisation de la couverture de change (FX Overlay) en février 2012 a engendré une hausse substantielle des frais de gestion.

En revanche, les dépenses de conseil ont baissé, ces dernières étant uniquement composées de frais fixes et plus de frais supplémentaires proportionnels à la performance comme l'année précédente.

Dépenses administratives placements de la fortune	2012 CHF	2011 CHF	Ecart
Management Fees	3'842'460	2'968'018	29.46%
<i>au sein des AEIS Institutional Funds</i>	2'943'373	2'684'814	9.63%
<i>directs</i>	899'088	283'204	217.47%
Global Custody	589'499	526'955	11.87%
<i>Frais de dépôt</i>	481'499	418'955	14.93%
<i>Comptabilité des titres</i>	108'000	108'000	0.00%
Frais de transactions	504'175	547'270	-7.87%
<i>au sein des AEIS Institutional Funds</i>	325'715	440'827	-26.11%
<i>versés directement</i>	178'459	106'443	67.66%
Droits de timbre	105'753	349'159	-69.71%
Gestion des AEIS Institutional Funds	900'772	819'698	9.89%
<i>Administrations Fees</i>	834'884	734'694	13.64%
<i>Révision</i>	60'588	80'704	-24.93%
<i>FINMA</i>	5'300	4'300	23.26%
Autres charges	-	-	n/a
Total frais de placement gestionnaires	5'942'659	5'211'100	14.04%
Dépenses de conseil	414'361	879'225	-52.87%
Contrôle des investissements/comptabilité des titres	82'080	82'156	-0.09%
Direction	1'067'810	775'899	37.62%
Comité de placement	22'358	27'473	-18.62%
Révision	20'800	20'918	-0.56%
Conseil juridique	-	-	n/a
Total frais de placement sans gestionnaires	1'607'409	1'785'671	-9.98%
Total selon compte d'exploitation	7'550'068	6'996'771	7.91%

Etant donné que le compte de résultat ne mentionne pas tous les frais inhérents aux placements de capitaux (et surtout aux placements collectifs), l'institution supplétive a chargé c-alm AG de réaliser une analyse complète des coûts. Celle-ci a établi les coûts totaux suivants pour la gestion de fortune:

Analyse complète des coûts de l'organisation des placements	Mio. CHF	en % des placements de capitaux
Total des placements de capitaux	8'016.5	
Total Expense Ratio (TER)	16.8	0.21%
Frais de transactions et impôts (TTC)	7.7	0.10%
Frais supplémentaires (SC)	2.2	0.03%
Total des coûts analyse complète des coûts	26.7	0.33%

Le tableau ci-après montre le TER et le TTC au niveau des catégories de placements. Rien d'étonnant à ce que ce soient les Hedge Funds qui présentent les frais (en %) les plus élevés et les actions Suisse les frais les plus bas. Les Hedge Funds, l'immobilier Suisse et les obligations monde occasionnent proportionnellement les coûts les plus élevés dans le portefeuille de l'institution supplétive.

Catégories de placement	Poids	Total Expense	Frais de transactions et impôts (TTC) en %	Coûts totaux (TER + TTC)	Part des frais par catégorie de placement
(Ensemble de la fondation)	en %	Ratio (TER)		(TER + TTC)	en % des frais totaux
Liquidités/marché monétaire CHF	32.4%	0.04%	0.03%	0.08%	8.1%
Obligations Suisse	24.5%	0.05%	0.04%	0.09%	7.0%
Obligations Monde	16.6%	0.10%	0.13%	0.23%	11.6%
Actions suisses	4.0%	0.05%	0.01%	0.06%	0.8%
Actions Monde	10.6%	0.05%	0.09%	0.14%	4.4%
Actions Marchés émergents	0.5%	0.23%	0.82%	1.05%	1.5%
Immobilier Suisse	6.6%	0.66%	0.25%	0.91%	18.1%
Immobilier Monde	1.4%	0.97%	0.20%	1.17%	4.8%
Hedge Funds	1.9%	4.51%	0.13%	4.64%	26.9%
Matières premières	1.5%	0.48%	0.09%	0.57%	2.5%
Total des placements de capitaux	100.0%				85.6%
Frais non affectés à une catégorie de placement					
FX Hedging	100.0%	0.01%	0.01%	0.02%	6.2%
Frais supplémentaires (SC)					8.2%
Total		0.21%	0.10%	0.31%	100.0%

Le portefeuille de placements collectifs non transparents au niveau des coûts (TER) est présenté ci-dessous (conformément à l'art. 48a al. 3 OPP2).

Valeur	Fournisseur	Nom du produit	Valeur marchande en CHF
GBB29GG82	Schroders NewFinance Capital LLP	Opus Fixed Income Fund	11'413'981
KYG0064D1723	ABS Investment Management LLC	ABS Global Offshore Fund	42'855'676
XD0101499016	LGT Capital Partners Ltd.	LGT Crown Centaur	37'629'459
XD0128966104	SSARIS Advisors LLC	SSARIS Multi-Manager Relative Value Strategy	22'040'286
XD0131382851	SSARIS Advisors LLC	SSARIS Multi-Manager Relative Value Strategy 09/10	5'528'215
XD0131597482	SSARIS Advisors LLC	SSARIS Multi-Manager Relative Value Strategy 05/11	15'532'438
XD0036976906	AC Investment Management LLC	Aurelian Global Resources Fund G/01/08	17'995'336
XD0130876705	AC Investment Management LLC	Aurelian Global Resources Fund G/05/11	2'042'521
FR0011076934	Morgan Stanley	FSP DJUBS DB FD J	59'628'277
Total des placements non transparents au niveau des coûts			214'666'188

La fondation a pris acte de l'arrêt du Tribunal fédéral du 22.03.2006 concernant les rétrocessions et Finder's Fees (ATF 132 III 460) et relève qu'il n'a pas été signé de déclarations de renonciation à propos de la restitution de rétrocessions et recettes semblables des gérants de fortune. Il a été convenu avec les conseillers, en la forme écrite, que ceux-ci renoncent à accepter des rétrocessions, respectivement que ces dernières soient remises à la fondation.

Avec l'introduction des AEIS Institutional Funds, les contrats de gestion de fortune ont en majorité fait l'objet de nouvelles conclusions. Ils comprennent la renonciation à des rétrocessions, respectivement leur attribution aux fonds correspondants.

6.7.1.2. Dépenses administratives de l'ensemble de la fondation

Les frais d'administration (hors frais des placements) ont augmenté de 20,7% à 25,68 millions de francs. Cette hausse s'explique principalement par l'amortissement exceptionnel pour le projet Integra 1 de l'ordre de 3,42 millions de francs (année précédente: 1,71 millions de francs). Le projet Integra 1 a ainsi été totalement amorti. D'autres charges extraordinaires sont imputables au projet stratégique Apollo 2 qui a engendré au cours de l'exercice sous revue des coûts budgétés de 1,26 millions de francs (année précédente: 0,984 million de francs). Les frais pour divers petits projets des organes d'exécution (Task Force AC, Standardisation de l'échange de données) se montent à quelque 0,85 million de francs (année précédente: 0,3 million de francs pour la migration CR, anciennes charges LPP). Dans le cadre de l'installation à la Weststrasse, les coûts d'infrastructure ont augmenté

d'environ 1,6 millions de francs. Ces coûts supplémentaires sont pour partie récurrents (loyer, frais annexes, etc., sachant qu'à partir de 2014, les loyers des sites abandonnés disparaîtront) et pour partie uniques (éclairage des postes de travail, etc.). Ils sont imputés pour moitié à l'exécution et à la direction. Dans l'exécution, la création de surcapacités pour une période transitoire affectation de postes planifiés) est responsable du reste de l'augmentation des coûts.

Dépenses administratives	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	22'413'448	18'479'456	21.3%
Frais administratifs directs	16'885'332	15'485'081	9.0%
Amortissements/projets directs	5'528'116	2'994'376	84.6%
Frais administratifs Fondation	3'268'816	2'801'179	16.7%
Direction	2'474'786	1'706'432	45.0%
Conseil de fondation	68'088	86'238	-21.0%
Frais des projets	250'279	429'129	-41.7%
Révision	247'071	258'600	-4.5%
Expert	83'592	115'992	-27.9%
Autorité de surveillance	82'000	150'643	-45.6%
Autres honoraires	63'000	54'145	16.4%
Total frais administratifs	25'682'264	21'280'635	20.7%

6.8. Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a vérifié le rapport annuel et les comptes 2011 et a confirmé l'absence de contestation à l'institution supplétive le 26 octobre 2012.

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune exigence.

6.9. Autres informations relatives à la situation financière

6.9.1. Procédures judiciaires en cours

Du fait de son activité et de sa qualité d'autorité, la Fondation institution supplétive LPP est saisie dans de nombreuses procédures juridiques. Quantitativement, les procédures les plus nombreuses se déroulent devant le Tribunal administratif fédéral, à la suite de recours contre des affiliations d'office et des décisions de cotisations. Il est également assez fréquent que des décisions de refus de rente d'invalidité soient attaquées. Plus de trois quart des cas dans lesquels les prestations d'invalidité font l'objet de contestations proviennent de la branche AC. Le montant total des sinistres suite à des procédures selon l'art. 73 LPP s'élève, dans l'hypothèse maximale présumée, à deux millions de francs environ, somme couverte par les provisions pour cas d'invalidité en suspens.

Procédures judiciaires en cours	2012 Nombre	2011 Nombre	Ecart
Affiliations d'office	46	39	17.9%
Décisions de cotisations	40	36	11.1%
Actions en exécution de prestations	49	25	96.0%
Encaissements	34	23	47.8%
Total procédures judiciaires en cours	169	123	37.4%

L'augmentation du nombre de plaintes portant sur les prestations est imputable au fait que, dans la branche Assurance du risque des chômeurs, la Fondation institution supplétive LPP est de plus en plus souvent appelée en cause dans des procédures impliquant d'autres caisses de pensions.

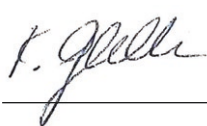
6.10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Pas de remarques.

Zurich, le 11 avril 2013

Fondation institution supplétive LPP

Le président: Le Directeur



Kurt Gfeller



Max Meili

A large, stylized number '7' graphic in a lighter shade of blue, positioned on the right side of the page. The top bar of the '7' is horizontal, and the stem is diagonal, extending from the top right towards the bottom left.

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich
Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la

**Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive
selon l'art. 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich**

Zurich, le 11 avril 2013

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du ju-

gement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Sandra Hensler Kälin
Expert-réviseur agréée

8. ORGANES D'EXECUTION / ADRESSES

8. ORGANES D'EXECUTION / ADRESSES

Prévoyance professionnelle obligatoire et Assurance pour les risques des personnes au chômage

Agence pour la Suisse romande à Lausanne

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	021/340 63 33
Agence régionale de la Suisse romande	E-mail:	lausanne@chaeis.ch
Passage St-François 12	Banque	Credit Suisse Zurich, BC 4835
Case Postale 6183	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
1002 Lausanne	IBAN	CH40 0483 5175 6337 7100 0
Compétente pour:	GE, JU, NE, VD BE, VS, FR (districts francophones)	

Agence pour la Suisse italienne à Manno

Fondazione istituto collettore LPP	Tél.:	091/610 24 24
Agenzia regionale della Svizzera italiana	E-mail:	manno@chaeis.ch
Stabile «Gerra 2000»	Banca	Credit Suisse Zurigo, BC 4835
Via Pobiette 11, Casella postale 224	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
6928 Manno	IBAN	CH92 0483 5123 0849 2100 0
Compétente pour:	TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)	

Agence pour la Suisse alémanique à Rotkreuz (uniquement prévoyance professionnelle LPP)

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	041/799 75 75
Agence régionale de la Suisse alémanique	E-mail:	rotkreuz@chaeis.ch
Erlenring 2	Banque	Credit Suisse Zürich, BC 4835
Case postale 664	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
6343 Rotkreuz	IBAN	CH78 0483 5135 6146 9100 0
Compétente pour:	AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH, BE, FR, GR, VS (districts germanophones)	

Exécution de l'Assurance pour les risques des personnes au chômage à Zurich

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	041/799 75 75
Assurance pour les risques des personnes au chômage	E-mail:	alv-de@chaeis.ch
Weststrasse 50	Banque	PostFinance
8003 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH42 0900 0000 3044 8355 4
Compétente pour:	AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH, BE, FR, GR, VS (districts germanophones)	

Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand	041/799 75 75
Comptes de libre passage		français	021/340 63 33
Weststrasse 50		italien	091/610 24 24
Case postale	E-mail:	fzk@chaeis.ch	
8036 Zurich	N° CCP	80-13022-7	
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX	
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7	
Compétente pour:	Suisse entière		

Administration du contrôle de la réaffiliation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand	041/799 75 75
Contrôle de la réaffiliation		français	021/340 63 33
Weststrasse 50		italien	091/610 24 24
Case postale	E-mail:	wak@chaeis.ch	
8036 Zurich			
Compétente pour:	Suisse entière		

Direction/Secrétariat de la fondation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand	041/799 75 75
Direction		français	021/340 63 33
Weststrasse 50		italien	091/610 24 24
Case postale	E-mail:	sekretariat@chaeis.ch	
8036 Zurich			
Compétente pour:	Suisse entière		

Fondation
institution supplétive LPP
Direction
Weststrasse 50
8003 Zurich